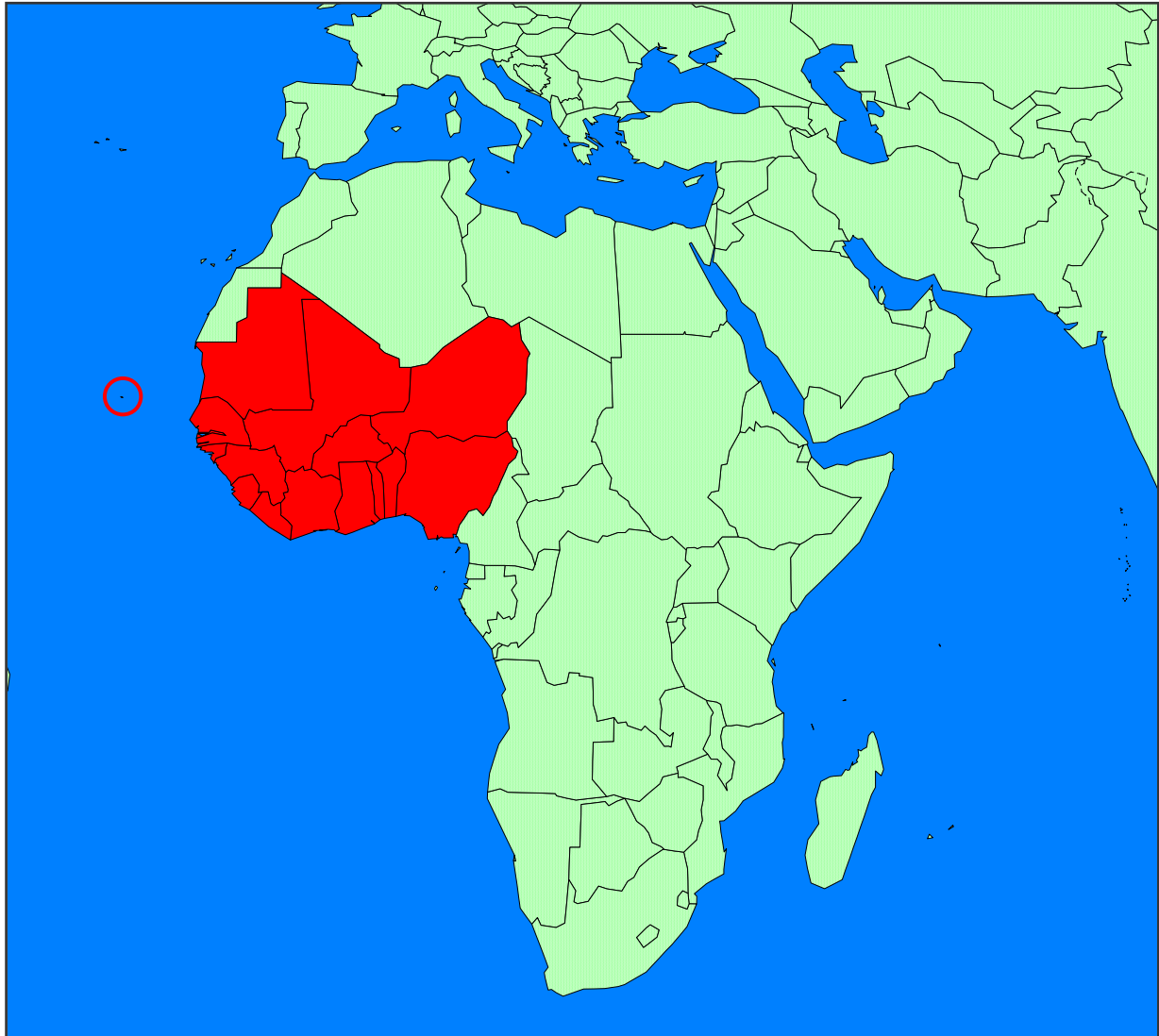


**CONFERENCE OUEST-AFRICAINE SUR LES PLANS D'ACTION  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU**

**OUAGADOUGOU, 29-31 OCTOBRE 2003**



**PLAN D'ACTION DE GIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**APPROUVE PAR LE COMITE MINISTERIEL DE SUIVI EN MARS 2000**

**ADOPTÉ PAR LES CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE  
GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO EN DECEMBRE 2000**

**PLAN D'ACTION REGIONAL DE GESTION  
INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE  
L'AFRIQUE DE L'OUEST**

**PROPOSE PAR LA DEUXIEME REUNION  
DES POINTS FOCALIS NATIONALS**

**Ouagadougou, 2-3 février 2000**

**APPROUVE PAR LA 1<sup>ère</sup> REUNION  
DU COMITE MINISTERIEL DE SUIVI**

**Ouagadougou, 1<sup>er</sup>-2 mars 2000**

**ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE DES CHEFS  
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO**

**Bamako, décembre 2000**

**PRESENTE A LA CONFERENCE OUEST-  
AFRICAINNE SUR LES PLANS D'ACTION DE GIRE**

**Ouagadougou, 29-31 octobre 2003**

**NOTE DE PRESENTATION DES FICHES-PROJETS DU PLAN D’ACTION  
REGIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU  
(PAR-GIRE/AO)**

Le plan d’action régional de gestion intégrée des ressources en eau (PAR-GIRE/AO) est l’un des documents de travail de la Conférence ouest-africaine sur les plans d’action de gestion intégrée des ressources en eau (COA-GIRE + 5).

Le PAR-GIRE/AO a été élaboré à partir des éléments suivants :

- Les quatre axes de concentration définis dans la déclaration de Ouagadougou :
  1. Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d’Action National de l’Eau ;
  2. Créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l’harmonisation des politiques et des législations en matière d’eau et les échanges d’expérience ;
  3. Créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
  4. Elaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.
- La synthèse régionale de la Conférence ouest-africaine sur la GIRE de mars 1998 qui identifie les problèmes les plus importants à résoudre pour rendre opérationnelle la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l’Ouest.
- Les conclusions du premier atelier des points focaux nationaux de juillet 1999.
- Les conclusions du deuxième atelier des points focaux nationaux des 2 et 3 février 2000.

Le PAR-GIRE/AO a été approuvé par la 1ère réunion du Comité Ministériel de Suivi en mars 2000. Il a été adopté par la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en décembre 2000.

Le PAR-GIRE/AO se présente sous la forme d’un portefeuille de projets à soumettre pour financement aux partenaires au développement.

Les projets ont été regroupés en six programmes thématiques :

- Programme n° 1 : Appui aux plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau
- Programme n° 2 : Appui spécifique aux pays sinistrés
- Programme n° 3 : Renforcement des capacités
- Programme n° 4 : Coordination régionale de la gestion intégrée des ressources en eau
- Programme n° 5 : Création ou redynamisation des cadres de concertation entre pays riverains pour les gestion des bassins partagés
- Programme n° 6 : Financement du secteur de l’eau

Les correspondances entre les axes de concentration définis dans la déclaration de Ouagadougou et les programmes sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d'Action National de l'Eau	Programme n° 1 : Appui aux plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau	Programme n° 3 : Renforcement des capacités
	Programme n° 2 : Appui spécifique aux pays sinistrés	
2. Créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience	Programme n° 4 : Coordination régionale de la gestion intégrée des ressources en eau	
3. Créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés	Programme n° 5 : Création ou redynamisation des cadres de concertation entre pays riverains pour les gestion des bassins partagés	
4. Elaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau	Programme n° 6 : Financement du secteur de l'eau	

Le premier code de numérotation des fiches-projets correspond au programme. Le chiffre qui suit correspond à l'axe de concentration défini dans la déclaration de Ouagadougou. Le second groupe de chiffres correspond aux idées de projets identifiées lors du premier Atelier des points focaux en juillet 1999. Enfin, la lettre qui suit permet de différencier les projets lorsque plusieurs projets correspondent aux mêmes numéros.

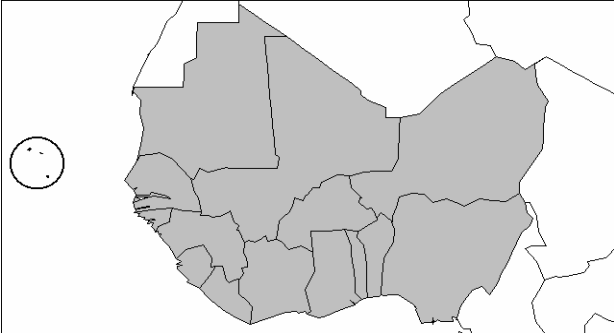
Le tableau de synthèse ci-après résume les intitulés, budgets et durées des différents projets proposés.

## Tableau récapitulatif des projets constituant le PAR-GIRE/AO

Code	Intitulé	Durée	Budget (USD)
<b>PG1 : APPUI AUX PLANS NATIONAUX DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU</b>			
1.1.a	Appui à la mise en œuvre des plans d'action nationaux de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays d'Afrique de l'Ouest :		
	Composante 1 : appui conceptuel	1 an	440 000
	Composante 2 : appui technique et méthodologique	4 ans	3 104 000
1.1.b	Inventaire et suivi des ressources en eau au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest	2 ans	2 203 000
1.1.c	Développement de l'approche « genre » dans la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest	2 ans	646 000
1.1.d	Dissémination des méthodes de lutte intégrée contre les végétaux aquatiques envahissants	2 ans	800 000
<b>PG2 : APPUI SPECIFIQUE AUX PAYS SINISTRES</b>			
1.1.e	Aide à la reconstruction de l'administration du secteur de l'eau dans les pays sinistrés par la guerre civile	4 ans	4 710 000
<b>PG3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>			
1.3.a	Projet régional d'information, éducation et sensibilisation	2 ans	1 910 000
1.3.b	Projet régional de formation et de recherche-développement	3 ans	3 250 000
<b>PG4 : COORDINATION REGIONALE DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU</b>			
2.1.a	Mise en place d'un organe de coordination et de suivi du plan d'action régional	2 ans	1 100 000
2.2.a	Mise en place d'un cadre régional de coopération et d'échange d'informations	2 ans	480 000
<b>PG5 : CREATION OU REDYNAMISATION DES CADRES DE CONCERTATION ENTRE PAYS RIVERAINS POUR LA GESTION DES BASSINS PARTAGES</b>			
3.1.a	Elaboration d'une Convention-cadre régionale relative à la gestion des ressources en eau partagées		
	Composante 1 : Elaboration de la Convention-cadre et signature	2 ans	500 000
	Composante 2 : Ratification par les Etats parties et renforcement des capacités nationales de mise en application de la Convention-cadre	3 ans (estimée)	1 000 000
3.1.b	Appui à la ratification et au suivi de l'application des conventions internationales pertinentes en matière de ressources en eau partagées	1 an	710 000
3.2.a	Révision des conventions et restructuration des organes de gestion de bassins existants et création de nouvelles conventions et organes de gestion en conformité avec la Convention-cadre régionale et les conventions internationales pertinentes	3 ans	1 650 000
<b>PG6 : FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU</b>			
4.2.a	Création d'un fonds régional de développement de la Gestion intégrée des ressources en eau	3 ans	1 430 000
<b>TOTAL USD</b>			<b>23 933 000</b>

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG1-1.1.a – V1**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b>  Appui à la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays d'Afrique de l'Ouest  Volet 1 : Appui conceptuel</li> <li>• <b>Objectif relatif au PAR-GIRE/AO</b>  Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d'Action national de l'eau</li> </ul>	<p>Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b>  Ressources en eau douce Environnement habitant (politique et planification, cadre juridique et institutionnel, capacités techniques)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b>  Volet 1 : projet régional (+ intérêt didactique au niveau global)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays bénéficiaires)</b>  Volet 1 : Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b>  Ce volet consiste à préparer et à mettre à la disposition des cadres nationaux un guide pratique, didactique, portant sur les concepts, les outils et les méthodes utilisés en matière de GIRE et d'élaboration de Plan d'Action Eau.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b>  Budget du volet 1 : 440 000 USD</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Durée</b>  Volet 1 : 12 mois</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié) du volet 1 : Appui conceptuel</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>  (réalisation de l'objectif en termes de quantité, qualité, temps, lieu)	<b>Sources de vérification</b>  (statistique, rapport, observation)	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Apporter aux pays de la région toute la documentation nécessaire pour la planification du secteur de l'eau	Documents mis à disposition du CPCS et des pays	Ministères chargés des ressources en eau  Services chargés de la gestion de l'eau	Disponibilité des documents de base sur la GIRE
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Rassembler, indexer, traduire et diffuser la documentation existante	Documents diffusés	Rapports de l'organe régional de coordination et suivi  Services chargés de la gestion des ressources en eau dans chaque pays	Collaboration avec les instances internationales compétentes (en particulier GWP et WATAC)
<b>Objectif spécifique n° 2</b>	Mettre à la disposition des pays un Guide pour l'élaboration des Plans d'Action Nationaux du secteur de l'eau	Guide disponible (version française, version anglaise et version portugaise)	Guides  Rapports de l'organe régional de coordination et suivi  Services chargés de la gestion des ressources en eau dans chaque pays	Collaboration avec les instances internationales compétentes (en particulier GWP et WATAC)

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables (réalisation de l'objectif en termes de quantité, qualité, temps, lieu)</b>	<b>Sources de vérification (statistique, rapport, observation)</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Résultat correspondant à l'objectif spécifique n° 1</b> : Assembler, indexer, traduire et diffuser la documentation existante.				
<b>Résultat R.1.1</b>	Recueil de documents pertinents constitué et diffusé en 3 versions	Recueil en 3 versions diffusé	Rapport du CPCS Services nationaux chargés des ressources en eau.	Existence et disponibilité des documents relatifs à la GIRE
<b>Résultat correspondant à l'objectif spécifique n° 2</b> : Mettre à la disposition des pays un guide pour l'élaboration du Plan d'Action Eau.				
<b>Résultat R.2.1</b>	Guide d'élaboration du Plan d'Action Eau élaboré et adopté.	Guide disponible en 3 versions (anglaise, française et portugaise)	Rapport CPCS Services nationaux chargés des ressources en eau. Participants atelier de validation.	



### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau. Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

- 1) mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
- 2) créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
- 3) créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
- 4) élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes. C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de la préparation du « Plan d'Action Eau » (Axe n° 1), que s'inscrit le présent projet.

#### **4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles**

En Afrique de l'Ouest, la formulation de politiques et la planification du secteur de l'eau sont des pratiques récentes. La plupart des pays disposent de documents de politique en matière d'eau ou bien sont en train de les élaborer. Mais ces documents, très souvent, ne se réfèrent pas aux principes de gestion intégrée des ressources en eau et se présentent comme une juxtaposition de politiques sectorielles dont la cohérence n'est pas garantie.

La volonté de se tourner vers de nouvelles formes de gestion efficiente de l'eau s'est traduite par l'adoption de la « Déclaration de Ouagadougou » à laquelle ont souscrit tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. La Conférence de Ouagadougou a aussi mis en relief les besoins importants en termes de renforcement de capacités pour traduire en actes cette volonté.

Pour traduire leurs intentions en dispositions opérationnelles sous forme de « Plans d'action eau », il est nécessaire que les services techniques des pays de la région puissent disposer d'un « document guide » pouvant les aider à élaborer des documents de politique et de planification du secteur de l'eau cohérents, homogènes et conformes aux derniers développements conceptuels en matière de GIRE au niveau international.

Dans les pays cibles, les bénéficiaires potentiels de ce projet sont :

- les gouvernements, décidés à mettre en œuvre les recommandations des Conférences de Dublin, de Rio et de Ouagadougou et leurs services techniques en charge de la gestion des ressources en eau ;
- Les institutions de formation supérieure et de recherche dans les domaines de l'aménagement des ressources en eau ;
- Les ONG et les bureaux d'études privés intervenant dans ce sous secteur ;
- Les usagers en général (les grands et les petits) qui bénéficieront, in fine, d'une gestion des ressources en eau améliorée.

#### **5. Actions en cours ou en préparation liées au volet 1.**

Le présent projet dans sa formulation et son exécution, doit prendre en compte et rechercher une complémentarité avec les projets et/ou activités suivantes :

- Projets du PAR/GIRE/A.O en particulier les projet suivant qui visent à réaliser les plans d'action nationaux :
  - PG1-1.1.a volet 2 ;
  - PG1-1.1.e : Réhabilitation des administrations des pays sinistrés .
- Projets et /ou activités suivantes :
  - Tout projet dans les pays qui vise la réalisation de la GIRE (ex. Programme GIRE Burkina Faso/ Appui à la gestion des ressources en eau au Bénin / Appui au suivi des ressources en eau et à la Commission des ressources en eau du Ghana / Plan d'action stratégique des ressources en eau au Nigeria / etc.) ;
  - Le plan d'action sous-régionale de lutte contre la désertification adopté en 1999 par les ministres de l'environnement des pays du CILSS en particulier le point thématique relatif à la gestion des ressources en eau transfrontalières ;
  - Les activités du GWP/WATAC notamment le Cadre d'Action de l'eau de l'Afrique de l'Ouest ;
  - Le programme de gestion des ressources en eau de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ;

Autres activités pertinentes des organisations ou institutions spécialisées de la sous-région (AGRHYMET, ALG , UEMOA, CEDEAO, BAD, .....).

## 6. Objectifs visés et résultats attendus du volet 1

L'objectif global est formulé ainsi :

Apporter aux pays de la région la documentation nécessaire pour la planification du secteur de l'eau.

Les objectifs spécifiques visés sont au nombre de deux :

- 1) Rassembler, indexer, traduire et diffuser la documentation existante,
- 2) Mettre à la disposition des pays un Guide trilingue pour l'élaboration des Plans d'Action Nationaux du secteur de l'eau

Les résultats attendus sont :

- Un recueil de documents pertinents constitué et diffusé en 3 versions ;
- Un guide d'élaboration du Plan d'Action Eau élaboré et adopté.

## 7. Description des activités du volet 1

Les activités de ce type de projet sont simples et se déduisent directement des objectifs

### • Activités relatives à l'objectif 1

- Rassembler la documentation existante au plan national, régional et international ;
- Sélectionner les documents ou extraits de documents pertinents ;
- Constituer un recueil commenté des documents pertinents ;
- Traduire chaque document du recueil selon sa langue d'origine dans les deux autres langues de la région ;
- Diffuser les documents aux services compétents à travers les points focaux nationaux.

### • Activités relatives à l'objectif 2

- Recruter une équipe de consultants régionaux et internationaux chargés de la rédaction du Guide ;
- Rédiger un premier draft du Guide ;
- Organiser la consultation avec les Gouvernements (avec l'aide des points focaux nationaux) ;
- Finaliser le Guide en fonction des observations recueillies ;
- Traduire, éditer et diffuser le Guide (3 langues : Anglais, Français, Portugais) .

## 8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du volet 1

### Délai d'exécution

La durée du projet est estimée à 12 mois répartis comme suit :

- 2 mois pour la préparation et la signature du contrat avec l'agence d'exécution ,
- 7 mois pour l'exécution du contrat de production du Recueil et du Guide,
- 3 mois pour diffuser les documents et élaborer le rapport de fin de projet.

### Agence d'exécution

Le projet sera placé sous la responsabilité du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (CPCS) de la GIRE en Afrique de l'Ouest. Etant donné la spécificité du projet et son court délais d'exécution, le CPCS s'accordera avec le bailleur de fonds pour en confier l'exécution à un bureau d'études spécialisé, après consultation restreinte. Le bureau d'études adjudicataire sera responsable de produire le recueil de documents et le guide d'élaboration du « plan d'action eau ».

Le CPCS sera chargé essentiellement de :

- La consultation restreinte, la passation du contrat et de la supervision de l'exécution ;
- L'organisation de l'atelier de validation du guide ;
- La réception des documents finaux et leur diffusion auprès des bénéficiaires potentiels du projet ;
- L'élaboration du rapport de fin de projet.

## 9. Suivi et évaluation du volet 1

Etant donné, le nombre réduit de résultats attendus (2) et le court délai de mise en œuvre (12 mois), le suivi- évaluation se limitera à un suivi courant et à une évaluation du CPCS en fin de projet , évaluation portant sur le déroulement du projet et sur les résultats obtenus.

## 10. Budget du volet 1

Le coût estimatif du volet 1 se résume comme suit :

### Diffusion de la documentation existante

Recherche documentaires	30 000 USD	
Traduction	10 000 USD	
Reproduction	20 000 USD	
Diffusion de la documentation	20 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>80 000 USD</i>

### Elaboration du Guide

Expertise internationale (6h/m)	90 000 USD	
Traduction	10 000 USD	
Reproduction	20 000 USD	
Diffusion de la documentation	20 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>140 000 USD</i>

*Missions* 100 000 USD

*Réunions de groupes* 100 000 USD

*Divers* 20 000 USD

**Total général 440 000 USD**

## 11. Facteurs de risque

La recherche d'un bureau d'études spécialisé en matière de GIRE et ayant une expérience de travail en Afrique de l'Ouest pourrait prendre du temps et retarder le démarrage du projet et handicaper à l'occasion le volet 2 qui en dépend fortement.

## **12. Préalables**

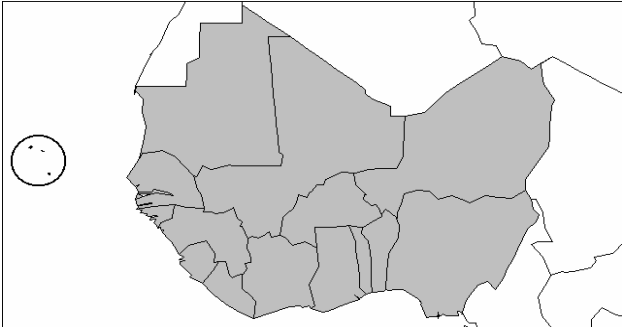
Une disposition à la bonne collaboration des institutions qui ont de la compétence en matière de GIRE  
(Programme et projet GIRE au Burkina et au Bénin, GWP, WATAC, etc.)

## **13. Plan de réalisation prévisionnel du volet 1**

Il sera demandé à chaque bureau d'études consulté, de proposer un plan prévisionnel d'exécution. La proposition de l'adjudicataire sera revue et actualisée au moment du démarrage du projet.

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG1-1.1.a - V2**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b>  Appui à la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays d'Afrique de l'Ouest  Volet 2 : Appui technique et méthodologique</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b>  Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d'Action national de l'eau</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b>  Ressources en eau douce  Environnement habitant (politique et planification, cadre juridique et institutionnel, capacités techniques)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b>  Volet 2 : projet générique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays bénéficiaires)</b>  Volet 2 : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b>  Ce volet 2 porte sur l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux du secteur de l'eau de 11 pays de l'Afrique de l'Ouest, plans dont la réalisation constitue la clé du succès de la nouvelle politique de gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b>  Budget du volet 2 sur la base de 11 pays : 3 104 000 dollars US (le budget des plans d'action proprement dit est à moduler selon les besoins des pays)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b>  Volet 2 : Minimum 4 ans (1 an de préparation + 3 ans d'exécution par pays)</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié) du volet 2 : Appui technique et méthodologique</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b> (réalisation de l'objectif en termes de quantité, qualité, temps, lieu)	<b>Sources de vérificationn</b> (statistique, rapport, observation)	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion soutenable et écologiquement rationnelle des ressources en eau	Plan d'Action Eau adopté et mis en œuvre par les services concernés	Ministères en charge des ressources en Eau  Rapport d'activités  Rapport du projet au CPCS	Engagement des Gouvernements à pratiquer la GIRE  Soutien technique et financier des bailleurs extérieurs
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Définir (et adopter) les stratégies de transition vers la GIRE, sous forme d'un Plan d'Action National du secteur de l'eau, y comprise la stratégie de mobilisation de ressources financières pour la GIRE	Plan d'action	Document de plan d'action  Texte d'adoption à valeur législatif ou réglementaire	Volonté politique  Chaque Etat bénéficiaires renouvelle son adhésion aux principes de la GIRE
<b>Objectif spécifique n° 2</b>	Mettre en place les capacités de base en matière de GIRE	Capacités renforcées	Programmes de formation  Comptes rendus des ateliers de formation  Avis des intéressés  Chefs des services bénéficiaires  Autorités de tutelle	Disponibilité des capacités à renforcer  Niveau de base requis

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables (réalisation du résultat en termes de quantité, qualité, temps, lieu)</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
--	-------------------------------	--	--------------------------------	------------------------------

**Premier groupe de résultats correspondant à l'objectif n° 1 : ETAT DES LIEUX**

<b>Résultat R.1.1</b>	Etat des connaissances des ressources en eau de surface et souterraines effectué sur le plan quantitatif et pertinence du suivi quantitatif actuel des ressources en eau analysée.	Données quantitatives collectées Données quantitatives calculées Bilan au niveau national Analyse des procédures actuelles de suivi quantitatif	Rapports de terrain Bases de données Rapports de synthèse du projet Rapport d'évaluation indépendante	Données existantes, disponibles et accessibles
<b>Résultat R.1.2</b>	Etat des connaissances des ressources en eau de surface et souterraines effectué sur le plan qualitatif et pertinence du suivi qualitatif actuel des ressources en eau analysée.	Données qualitatives collectées Bilan au niveau national Analyse des procédures actuelles de suivi qualitatif	Rapports de terrain Bases de données Rapports de synthèse du programme Rapport d'évaluation indépendante	Données existantes, disponibles et accessibles
<b>Résultat R.1.3</b>	Demande en eau connue (actuelle et future, y compris les exigences de qualité) et pertinence du suivi actuel de la demande analysée pour les différents secteurs utilisateurs*  * Domestique urbain, domestique semi-urbain, domestique rural, irrigation, élevage, pêche et aquaculture, industrie, énergie, mines et carrières, fonctions environnementales, tourisme et activités récréatives, valeur d'agrément...	Données sur la demande en eau actuelle et les projections futures dans chaque secteur Analyse des procédures actuelles de suivi / évaluation de la demande et des exigences de qualité	Rapports d'enquêtes sectorielles Bases de données Rapport d'évaluation de la demande en eau et des exigences de qualité Rapport d'évaluation indépendante	Données existantes, disponibles et accessibles Collaboration des utilisateurs dans chaque secteur Collaboration des autorités de tutelle concernées



<b>Résultat R.1.4</b>	Sources de pollution identifiées (en localisation, en quantité et en nature des substances rejetées) et pertinence de leur suivi actuel analysée.	Inventaire des sources de pollution ponctuelles (agglomérations, industrie, etc.) et des substances polluantes correspondantes, actuelles et futures  Inventaire des sources de pollution diffuses et des substances polluantes correspondantes, actuelles et futures  Nomenclature des substances polluantes produites ou commercialisées sur le territoire national et des normes en la matière	Rapports d'enquête  Formulaires de déclaration ou d'autorisation  Nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes  Cartes d'occupation des sols  Rapports de synthèse du programme  Rapports spécifiques bassin  Rapport d'évaluation indépendante	Données existantes, disponibles et accessibles  Collaboration des exploitants des unités polluantes  Collaboration des autorités de tutelle
<b>Résultat R.1.5</b>	Ouvrages et équipements hydrauliques recensés et pertinence de leur suivi actuel analysée.	Caractéristiques des ouvrages et équipements hydrauliques  Evaluation du système actuel d'inventaire et de suivi des ouvrages et équipements hydrauliques (typologie, méthodologie, envergure, pertinence des données recueillies, traitement...)	Bases de données  Rapports du programme  Rapport d'évaluation indépendante	Données existantes, disponibles et accessibles  Collaboration des maîtres d'ouvrages et des exploitants  Collaboration des autorités de tutelle
<b>Résultat R.1.6</b>	Inventaire des écosystèmes (aquatiques et autres), connaissance de leur vulnérabilité par rapport aux risques de la dégradation de la ressource et pertinence des mesures compensatoires évaluée.	Inventaire des sites sensibles  Inventaires de biodiversité  Cartes de facteurs de risques	Rapports du programme  Cartes thématiques  Rapports des autres projets  Rapport d'évaluation indépendante	Données existantes, disponibles et accessibles

<b>Résultat R.1.7</b>	Actions agressives ou nuisibles de l'eau identifiées et pertinence des modalités de gestion des risques liés à l'eau analysée.	Typologie des agressions et nuisances liées à l'eau  Données recueillies sur les événements historiques et sur les maladies hydriques  Evaluation du système actuel de prévision / prévention / intervention en cas de risques	Rapports de synthèse du programme  Comparaison avec les statistiques des services de santé publique et les archives des Services d'aide d'urgence  Rapport d'évaluation indépendante	Données existantes, disponibles et accessibles  Collaboration des structures et institutions concernées
<b>Résultat R.1.8</b>	Partenaires à prendre en compte dans la gestion des ressources en eau identifiés et caractérisés.	Enquêtes sur les acteurs du secteur de l'eau  Partenaires identifiés et répertoriés sur l'ensemble du territoire  Avis des acteurs du secteur de l'eau	Rapports d'enquêtes  Rapport (ou ensemble de rapports) sur les acteurs du secteur de l'eau : rôles et positionnement stratégique.  Rapport d'évaluation indépendante  Intéressés eux-mêmes.	Bonne collaboration de tous les acteurs concernés
<b>Résultat R.1.9</b>	Capacités humaines, organisationnelles et institutionnelles du secteur de l'eau évaluées	Capacités en ressources humaines et performances des institutions et autres opérateurs au niveau national  Accord des acteurs sur les parties du rapport qui les concernent.  Avis des intéressés.	Rapports d'analyse du programme  Rapport d'évaluation indépendante  Intéressés eux-mêmes.	Bonne collaboration de tous les acteurs concernés
<b>Résultat R.1.10</b>	Cadre législatif et réglementaire existant analysé et capacités d'application évaluées	Exhaustivité des textes analysés  Exhaustivité des opérateurs dont les capacités d'application ont été évaluées	Rapports d'analyse des textes	Disponibilité des textes et projets de textes

<b>Résultat R.1.11</b>	Paramètres économiques et financiers du secteur de l'eau définis, pertinence de leur suivi actuel analysée et relations établies entre les conditions socio-économiques actuelles et les besoins / demande en eau	Enquêtes réalisées Indicateurs macro-économiques Critique méthodologique Besoins actuels de financement des différents secteurs Rentabilité des usages économiques de l'eau (selon les secteurs) Modèle(s) relationnel(s) élaboré(s) ou utilisé(s)	Rapport de cadrage économique Note méthodologique Rapports d'enquêtes Rapports sur le financement et l'économie de la gestion de l'eau	Données existantes, disponibles et accessibles Transparence de la comptabilité et du financement du secteur Collaboration des acteurs concernés
<b>Résultat R.1.12</b>	Coût actuel du suivi de la ressource évalué (quantité, qualité, menaces et risques) ainsi que la sensibilité du coût en fonction de la précision recherchée dans les données recueillies	Enquêtes réalisées Critique méthodologique Coût actuel du suivi de la ressource et sa sensibilité en fonction de la précision recherchée Besoins actuels de financement du secteur Model relationnel établi (sur tableur) •	Note méthodologique Rapports d'enquêtes Rapports sur le coût du suivi de la ressource Rapport sur le coût du suivi des sources de pollution	Transparence de la comptabilité et des budgets Collaboration des services autres que ceux chargés du plan Validité du modèle
<b>Résultat R.1.13</b>	Etat actuel des taxes, des redevances et de la tarification en matière d'eau de leur mode de gestion et des capacités / dispositions à payer	Exhaustivité de l'inventaire raisonné des taxes et redevances par secteurs Enquêtes sur les capacités / dispositions à payer par secteurs Indicateurs micro-économiques sectoriels	Rapports d'analyse des textes Rapports d'enquêtes Rapport(s) sur la capacité et la motivation à payer l'eau selon les utilisateurs	Disponibilité et accessibilité des textes Transparence de la gestion des fonds spécifiques Collaboration des consommateurs assujettis

<b>Résultat R.1.14</b>	Etat actuel du système de communication	Etat de l'existant en matière d'information sur l'eau (structures et documentation disponibles)  Analyse-dignostic de la circulation de l'information sur l'eau  Opinions des différents groupes cibles du secteur	Inventaire des sources de données  Inventaire des médias  Rapports d'enquête  Bilan de synthèse	Données existantes, disponibles et accessibles  Collaboration des opérateurs et groupes cibles
<b>Résultat R.1.15</b>	Synthèse de l'état des lieux : déséquilibres actuels entre les capacités de la ressource et les besoins / demandes actuels et prévisibles identifiés et hiérarchisés	Déséquilibres identifiés et problèmes hiérarchisés sur l'ensemble des bassins  Problèmes classés par ordre de priorité au niveau national	Synthèse de l'état des lieux  Bilan-diagnostic d'ensemble  Liste de priorités	Disponibilité des résultats R1.1 à R1.14

**Deuxième groupe de résultats correspondant à l'objectif n° 1 : PLAN D'ACTION DU SECTEUR DE L'EAU**

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Résultat R.1.16</b>	Problèmes de ressource évalués à l'horizon 5 et 10 ans (ou plus) par rapport à la demande des différents secteurs et aux exigences des différentes fonctions de l'eau	Comparaisons entre la ressource en eau disponible et les besoins évalués sur 5 et 10 ans  Problèmes identifiés	Sorties du (ou des) logiciel(s) d'évaluation  Rapports « Evaluation des problèmes de ressources aux horizons +5 ans et +10 ans »	Réalisme des scénarios de développement  Fiabilité des données de base

<p><b>Résultat R.1.17</b></p>	<p>Système de suivi/évaluation proposé (ressources, demande, ouvrages et autres facteurs)</p>	<p><b>1. Champs d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi quantitatif (eaux de surface et souterraines)</li> <li>• Suivi qualitatif (eaux de surface et souterraines)</li> <li>• Suivi de la demande et des exigences de qualité pour les différents usages</li> <li>• Suivi des sources de pollution</li> <li>• Suivi des ouvrages et équipements</li> <li>• Suivi des écosystèmes représentatifs</li> <li>• Suivi des nuisances et risques liés à l'eau</li> </ul> <p><b>2. Procédures de suivi approuvées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature des données à recueillir</li> <li>• Densité spatiale</li> <li>• Saisonnalité, fréquence</li> <li>• Modes opératoires, normes</li> <li>• Moyens logistiques</li> <li>• Ressources humaines à mobiliser</li> </ul> <p><b>3. Procédures de traitement et d'exploitation des données approuvées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils (bases de données, SIG, etc.)</li> <li>• Modèles</li> <li>• Interprétation</li> <li>• Equipements nécessaires</li> <li>• Ressources humaines à mobiliser</li> </ul>	<p>Actes du séminaire regroupant l'ensemble des utilisateurs de données</p> <p>Rapport « Recommandations pour le système de suivi/évaluation de la ressource et l'estimation des besoins »</p> <p>Rapport « Recommandations pour le système de traitement et d'exploitation des données »</p> <p>Rapport d'évaluation indépendante</p>	<p>Collaboration des acteurs du secteur de l'eau</p>
-------------------------------	---	--	--	--

<b>Résultat R.1.18</b>	Système de diffusion de l'information proposé	Stratégies de diffusion de l'information définies : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature de l'information à diffuser</li> <li>• Cibles</li> <li>• Supports</li> <li>• Equipements nécessaires</li> <li>• Ressources humaines à mobiliser, etc.</li> </ul>	Rapport « Recommandations pour le système de diffusion de l'information »  Rapport d'évaluation indépendante	
<b>Résultat R.1. 19</b>	Fonctions de gestion définies dans l'idéal et besoins correspondants en ressources humaines et matérielles évalués et comparés aux ressources disponibles	1. Liste exhaustive des fonctions de gestion avec, pour chacune : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les besoins en ressources humaines</li> <li>• les besoins en équipements</li> <li>• les besoins en fonctionnement</li> </ul> 2. Comparaison avec les ressources et moyens existants  3. Identification des écarts	Rapport « Description des fonctions de GIRE et comparaison entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles »  Rapport d'évaluation indépendante	Résultat non tributaire d'hypothèses préalables
<b>Résultat R.1 .20</b>	Nouveau cadre institutionnel défini et plan d'adaptation proposé, y compris besoins en formation et procédures de transition	Description du nouveau cadre institutionnel  Plan de formation  Plan d'équipement  Besoins en fonctionnement  Procédures de transition	Rapport « Vers un nouveau cadre de GIRE »  Avis des autorités de tutelle  Rapport d'évaluation indépendante	Il existe une volonté réelle de la part du Gouvernement de réorganiser le secteur et de vaincre les résistances internes s'il y en a

<b>Résultat R.1.21</b>	Procédures définies en matière de participation au processus de décision de tous les intervenants concernés par l'eau	Liste exhaustive des parties prenantes Identification des niveaux de décision Procédures de participation pour chaque niveau Procédures de vérification Résultats de l'atelier de validation	Rapport « Participation des acteurs des secteurs de l'eau et de l'environnement au processus de prise de décision en matière de GIRE ». Actes de l'Atelier Rapport d'évaluation indépendante	Volonté de la part de l'administration d'ouvrir les instances de décision à l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau.
<b>Résultat R.1.22</b>	Cadre législatif et réglementaire de la GIRE défini	Projet de loi cadre relative à la gestion de l'eau Recommandations pour l'élaboration des décrets et arrêtés d'application de la loi et des textes d'application des autres lois pertinentes Propositions de modalités d'application (guides, procédures...)	Rapport « Aspects juridiques de la GIRE : orientations et recommandations » Rapport : « Evaluation des besoins pour la mise en application du cadre juridique de la GIRE » Rapport d'évaluation indépendante	Volonté de la part de l'administration de réformer le cadre juridique Engagement de la part de l'Administration de tenir compte des nécessités de la GIRE dans les nouveaux textes des autres secteurs
<b>Résultat R.1.23</b>	Cadre économique et financier de la GIRE défini	Investissements nécessaires et programmation Budgets annuels nécessaires Mode de financement de la GIRE Mode de financement du secteur Niveau de participation des usagers selon les secteurs Tarification, taxes et redevances	Rapport « Aspects financiers de la GIRE : orientations et recommandations » Rapport : « Evaluation prospective de l'économie du secteur de l'eau » Rapport d'évaluation indépendante	Volonté de la part de l'administration d'alléger les dépenses publiques Capacités et dispositions à payer de la part des usagers
<b>Résultat R.1.24</b>	Recommandations sectorielles synthétisées et mises en cohérence	Lacunes, chevauchements ou déséquilibres identifiés Problèmes classés par ordre de priorité au niveau national	Rapport « Synthèse et mise en cohérence des propositions sectorielles et fixation de priorités »	Disponibilité des résultats R1.1 à R1.8

<b>Résultat R.1.25</b>	Plan d'action national du secteur de l'eau élaboré	Plan d'action Avis positif des autorités de tutelle Avis positif des instances de concertation nationales Décret d'approbation et d'application	Dossier de Plan d'action Délibérations des autorités de tutelle Délibérations des instances de concertation nationales Journal Officiel	Volonté de la part de l'administration de s'engager dans le processus de planification
<b>Résultat R.1.26</b>	Processus de suivi d'application du Plan défini	Chapitre du Plan relatif au suivi Dispositions du décret d'approbation Mandats des organes de suivi	Dossier de Plan d'action Délibérations des autorités de tutelle Délibérations des instances de concertation nationales Journal Officiel	Volonté et capacités de la part de l'administration de suivre pas à pas le processus de planification

**Groupe de résultats correspondant à l'objectif immédiat n° 2 : ELEMENTS SPECIFIQUES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

<b>Résultat R.2.1</b>	Textes juridiques spécifiques de la GIRE élaborés et adoptés	Projet de loi cadre sur la gestion de l'eau Textes d'application de la loi cadre (selon les priorités nationales) Texte portant création et organisation des structures de gestion de bassins Autres textes pertinents Enseignements tirés de la mise en application des textes produits	Journal officiel Actes des autorités locales Rapports du programme Rapport d'évaluation indépendante	Volonté d'accélérer les procédures d'adoption des textes  Les textes des autres secteurs tiennent compte de la GIRE
-----------------------	--	--	---	---



<b>Résultat R.2.2</b>	Collecte des données hydrométriques et piézométriques assurée	Programme de tournées pour la collecte des données établi et respecté Nombre de stations hydrométriques et piézométriques équipées ou réhabilitées Périodicité des relevés Procédures de transfert régulier des données et respect de ces procédures Validation des bases de données existantes (hydrométrie et piézométrie)	Rapports des équipes de terrain Rapports de synthèse Annuaire hydrologiques Bulletins hydrologiques mensuels Evaluation externe du fonctionnement des services et des rapports produits	
<b>Résultat R.2.3</b>	Programme de suivi de la qualité de l'eau mis en œuvre	Programme de tournées pour la collecte des données établi et respecté Nombre de stations implantées Périodicité des relevés Nombre d'analyses effectuées (échantillons et paramètres) Procédures de transfert régulier des données et respect de ces procédures Validation des bases de données existantes ou à créer	Rapports des équipes de terrain Rapports de synthèse Annuaire de qualité de l'eau Bulletins périodiques Evaluation externe du fonctionnement des services et des rapports produits	
<b>Résultat R.2.4</b>	Instance de concertation paritaire nationale fonctionnelle (par exemple Conseil National de l'Eau)	Composition et organisation du Conseil Effets des délibérations du Conseil	Textes organiques Comptes rendus des réunions	Les textes créant le Conseil sont adoptés et appliqués en temps utile.

<b>Résultat R.2.5</b>	Collaboration opérationnelle et fonctionnelle entre les structures intervenant dans le secteur de l'eau  Au niveau national.	Procédures de collaboration inscrites dans les directives administratives  Circuits d'information établis  Conflits de compétences résolus  Participation des agents à la coordination	Rapports du projet  Rapports des services concernés  Avis des autorités de tutelle  Rapport d'évaluation indépendante	Volonté de collaboration de la part des structures administratives
---------------------------	--	--	---	--

<p><b>Résultat R.2.6</b></p>	<p>Un noyau d'agents formés et/ou adaptés à leurs fonctions de gestion dans le nouveau cadre institutionnel</p>	<p>Formation « sur le tas » : transfert des savoir-faire opéré vers les experts nationaux du programme (« on the job training ») pour être en mesure d'appliquer et suivre le plan d'action</p> <p>Sessions de formation, ateliers, stages, voyages d'études, organisés sur les thèmes de la GIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des outils techniques de gestion</li> <li>• Formulation de politiques</li> <li>• Rédaction et application de textes juridiques</li> <li>• Organisation institutionnelle</li> <li>• Economie du secteur de l'eau, utilisation des outils économiques et financement de la GIRE</li> <li>• Communication, sensibilisation, éducation</li> </ul> <p>Effectif d'agents des différentes catégories adaptés à leurs nouvelles fonctions</p> <p>Services dont les agents ont bénéficié d'une formation/adaptation</p>	<p>Rapports du projet</p> <p>Avis des autorités de tutelle</p> <p>Avis des agents formés</p> <p>Rapport d'évaluation indépendante</p>	<p>Volonté des agents à être formés ou recyclés</p> <p>Instructions des autorités</p> <p>Collaboration des services bénéficiaires</p> <p>Les réticences ont été vaincues par des explications et/ou des instructions appropriées.</p>
------------------------------	---	---	---	---

<b>Résultat R.2.7</b>	Décideurs et acteurs informés sur le concept de GIRE et sur l'avancement du plan d'action	Matériel d'information du programme Accès aux sites WEB du projet et des autorités de tutelle Conférences de presse, articles de presse Programmes de radio et de télévision Séances d'information, de discussion et d'explication avec les acteurs du secteur eau Animation communale et villageoise	Bulletin trimestriel du projet Journaux locaux et internationaux Radio-TV nationale Comptes rendus des sessions d'information Evaluation indépendante des actions de communication	Collaboration avec les médias Compréhension de la part des autorités des enjeux de la GIRE et de son intérêt public Technicité des journalistes Participation des usagers
---------------------------	---	--	--	--

### 3. Contexte du volet 2 du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau. Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

- 1) mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
- 2) créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
- 3) créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
- 4) élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes. C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de la préparation du « Plan d'Action Eau » (Axe n° 1), que s'inscrit le présent projet.

#### 4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles

En Afrique de l'Ouest, la formulation de politiques et la planification du secteur de l'eau sont des pratiques récentes. La plupart des pays disposent de documents de politique en matière d'eau ou bien sont en train de les élaborer. Mais ces documents, trop souvent, ne se réfèrent pas aux principes de gestion intégrée des ressources en eau et se présentent, souvent, comme une juxtaposition de politiques sectorielles. Il convient de soutenir et d'amplifier les efforts actuels afin de disposer d'un cadre national homogène, cohérent et opérationnel capable d'assurer une meilleure efficacité de l'action des gouvernements et des décideurs, et une participation accrue des usagers.

La volonté de se tourner vers de nouvelles formes de gestion de l'eau s'est traduite par l'adoption de la « Déclaration de Ouagadougou ». Mais la Conférence de Ouagadougou a aussi mis en relief les besoins importants en termes de renforcement de capacités pour traduire en actes cette volonté.

Un programme régional d'appui au montage et au pilotage des initiatives nationales en matière de gestion intégrée des ressources contribuera à renforcer les capacités de tous les Etats à traduire leurs intentions en dispositions opérationnelles sous forme de « Plans d'action eau » y compris la création de fonds nationaux pour la GIRE.

Outre l'élaboration du « Plan d'action eau », le projet, grâce à l'homogénéisation des concepts dans tous les pays de la région, contribuera à renforcer l'intégration des politiques de développement au niveau régional, toutes choses qui concourent au développement humain durable des pays concernés.

Pratiquement tous les pays de la Région ont besoin d'élaborer leurs « Plans d'Action Eau », mais aucun ne dispose suffisamment de compétences techniques et de moyens matériels et financiers pour mener à bien cette tâche ; notons cependant que :

- Le Burkina Faso, avec l'assistance du Danemark, s'est déjà engagé, depuis mars 1999, dans la mise au point de son Plan d'action national du secteur de l'eau. Ce programme du Burkina pourra servir de modèle, en adaptant par pays, tant pour la conception du projet que pour sa mise en exécution ;
- En raison des graves perturbations (guerres civiles et troubles socio-politiques) vécues récemment dans les pays tels que Guinée-Bissau, Liberia et Sierra Leone, la mise en place d'un programme GIRE dans ces pays, nécessite des actions préalables de remise en état des administrations du secteur de l'eau. C'est pourquoi un projet spécifique séparé leur est consacré (voir projet PG2-1.1.e) ;
- Le Cap Vert est un cas particulier où la gestion par bassins n'est pas pertinente et où les efforts de recherche en matière de mobilisation des ressources (ex : dessalement de l'eau de mer) prennent une place prioritaire.

Ainsi les bénéficiaires potentiels de ce volet 2 sont :

- Onze (11) gouvernements de l'Afrique de l'Ouest, décidés à mettre en œuvre les recommandations des Conférences de Rio et de Ouagadougou et leurs services techniques en charge de la gestion des ressources en eau ;
- Les usagers de l'eau, sous toutes les formes et quelle que soit la quantité., qui bénéficieront, in fine, d'un partage plus équitable des ressources et d'une eau plus pure et plus abondante

## 5. Actions en cours ou en préparation liées au volet 2 du projet

Il faut noter que le présent projet est générique par nature – chaque pays formulera son propre projet en prenant en compte les spécificités et les acquis relatifs à la GIRE du pays.

Le présent projet dans sa formulation et son exécution, doit prendre en compte et rechercher une complémentarité avec les projets et/ou activités suivantes :

- Projets du PAR/GIRE/A.O en particulier les projets suivants qui visent à réaliser les plans d'action nationaux :
  - PG1-1.1.a volet 1 ;
  - PG1-1.1.e : Réhabilitation des administrations des pays sinistrés .
- Projets et /ou activités suivantes :
  - Tout projet dans le pays qui vise la réalisation de la GIRE (ex. Programme GIRE Burkina Faso/ Appui à la gestion des ressources en eau au Bénin / Appui au suivi des ressources en eau et à la Commission des ressources en eau du Ghana / Plan d'action stratégique des ressources en eau au Nigeria / etc.) ;
  - Le plan d'action sous-régionale de lutte contre la désertification adopté en 1999 par les ministres de l'environnement des pays du CILSS en particulier le point thématique relatif à la gestion des ressources en eau transfrontalières ;
  - Les activités du GWP/WATAC notamment le Cadre d'Action de l'eau de l'Afrique de l'Ouest ;
  - Le programme de gestion des ressources en eau de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ;
  - Autres activités pertinentes des organisations ou institutions spécialisées de la sous-région (AGRHYMET, ALG , UEMOA, CEDEAO, BAD, .....).

## 6. Objectifs visés et résultats attendus du volet 2 du projet

Les plans d'action nationaux du secteur de l'eau visent à opérer la transition entre la gestion sectorielle actuelle et une gestion intégrée des ressources en eau, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par chaque Gouvernement et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion soutenable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

Le projet vise à appuyer, aux plans institutionnel et technique, chaque pays dans l'élaboration de son plan national de gestion intégrée des ressources en eau.

Les objectifs spécifiques visés sont au nombre de deux :

- 1) Définir (et adopter) les stratégies de transition vers la GIRE, sous forme d'un Plan d'Action National du secteur de l'eau y compris la mise en place de fonds nationaux ;
- 2) Mettre en place les capacités de base en matière de GIRE (renforcer les capacités techniques et institutionnelles du secteur de l'eau pour créer l'environnement habilitant propice à la mise en application de la GIRE).

Le cadre logique du volet 2 prévoit jusqu'à 33 résultats concrets qui se résument en 4 points :

- 1) La situation du secteur de l'eau sous tous ses aspects ;
- 2) Le plan d'action national du secteur de l'eau qui permettra d'engager définitivement chaque pays dans la gestion intégrée des ressources en eau ;
- 3) La mise en place de fonds nationaux d'investissement pour la GIRE ;
- 4) Les mesures de renforcement des capacités nécessaires pour une bonne pratique de la GIRE.

## 7. Description des activités du volet 2

Les activités du volet portant sur le plan d'action national eau seront nombreuses et ressortiront des 33 résultats attendus identifiés dans le cadre logique simplifié.

Le niveau et l'ampleur des activités sont fonction du niveau actuel de capacités du pays considéré. Il n'est donc pas possible de fixer avec précision les activités d'élaboration du Plan ou de renforcement des capacités avant une évaluation préliminaire (formulation du projet).

Au niveau régional les activités portent sur deux aspects :

- 1) La formulation de chacun des 11 projets nationaux de développement de la GIRE, conformément au cadre adopté au niveau régional ;
- 2) L'appui technique à apporter aux équipes nationales GIRE pendant toute la durée du projet (3 ans).

## 8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du volet 2 du projet

### Délai d'exécution :

La durée du projet est estimée à 3 ans par pays mais la durée totale peut être plus longue en raison de l'échelonnement des démarrages des plans.

### Agence d'exécution :

La structure chargée de l'exécution pour les projets « plans d'action nationaux » sera définie d'un commun accord entre chaque gouvernement concerné et la source de financement avec un avis technique du CPCS.

Pour la partie « Appui régional » la structure chargée de l'exécution sera définie d'un commun accord entre la source de financement concernée et CPCS.

## 9. Suivi et évaluation

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation aux bailleurs de fonds et au CPCS. Le plan de travail sera actualisé tous les ans. L'équipe produira à échéance régulière, les documents faisant le point de l'avancement du projet et veillera à la diffusion des principaux résultats obtenus. Les dossiers et documents issus de la mise en œuvre du projet seront adressés aux autorités des pays bénéficiaires. Une mission annuelle de suivi-évaluation est prévue dans chaque pays. L'évaluation finale se fera trois mois après la clôture du projet.

## 10. Budget du volet 2 du projet

Le budget proposé ici ne concerne que :

- La formulation des 11 projets nationaux GIRE,
- l'appui technique que le CPCS doit apporter aux équipes nationales durant la mise en œuvre des projets

En ce qui concerne le budget des projets nationaux il sera établi seulement à l'issue de la mission de formulation évoquée ci dessus :



## Estimation des coûts

### Mission de formulation

#### Personnel

Experts Internationaux : Une équipe de 4 experts (2 régionaux et 2 non régionaux) consacrera 3 mois pour la formulation de chaque projet national, soit pour les 11 pays : (4h/m x 2 x 11 x 14 000 \$US)	1 232 000 USD	
Rapports (5000 \$US)	55 000 USD	
Divers (transport local, etc.)	9 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>1 296 000 USD</i>

### Mission d'appui technique du CPCS

#### Personnel

Experts internationaux : Une équipe de 2 experts (1 régional et 1 non régional), basée au CPCS, aura la charge de soutenir les équipes exécutant les projets nationaux sur le plan technique tout le temps des projets (au minimum 3 ans) soit : (2 h/m x 12 x 3 x 14 000 \$US)	1 008 000 USD	
Consultant court-terme (stratégie mobilisation des ressources pour constituer les fonds nationaux) soit : (10h/m x 14 000 \$US)	140 000 USD	
Appui administrative de l'équipe d'experts (secrétariat...)	30 000 USD	
Frais de mission (100 000 \$ par an)	300 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>1 478 000 USD</i>
Formations/ateliers	100 000 USD	
Equipement	100 000 USD	
Rapports	30 000 USD	
Divers (téléphone, fax, timbre, etc.)	100 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>1 808 000 USD</i>
<b>Total général</b>		<b>2 928 000 USD</b>

## 11. Facteurs de risque

Etant donné la volonté politique déjà affirmée, les risques se limitent à une dégradation de la situation économique qui peut les priorités du Gouvernement ou des conflits inattendus à l'intérieur des pays.

## 12. Préalables

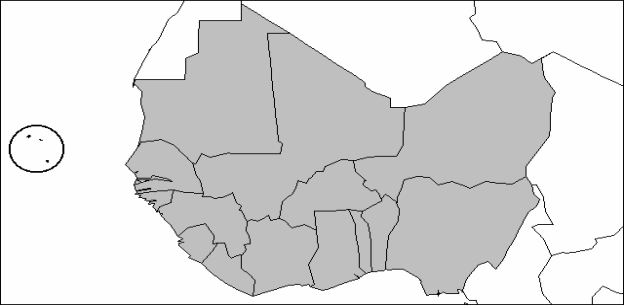
Une volonté manifeste des Autorités du pays en accordant une forte priorité aux activités de la GIRE ainsi que la disponibilité de cadres compétents pour mener à bien la GIRE

**13. Plan de réalisation prévisionnel de la partie appui pour un pays donné**

Activités	Trimestre	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Gestion du projet (au Secrétariat permanent)																	
Montage du document de projet (avec les autorités locales)																	
Négociation avec le bailleur de fonds (à la charge du pays avec l'appui du projet)																	
Assistance à l'élaboration du plan d'action national y compris la création de fonds national. Missions ponctuelles en cours de mise en œuvre)																	

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG1-1.1.b**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Inventaire et suivi des ressources en eau au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d'Action national de l'eau</li> </ul>	<p>Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Ressources en eau douce - Environnement habitant (capacités techniques)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b> Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b> : Le but du projet est de renforcer la capacité des services nationaux chargés des inventaires et du suivi des ressources eau et doter ces services de méthodes et d'outils informatiques de gestion des données, de communication et de mise en réseau..</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b> 2 203 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b> 2 ans</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b> (réalisation de l'objectif en termes de quantité, qualité, temps, lieu)	<b>Sources de vérification</b> (statistique, rapport, observation)	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	la mise en œuvre d'un programme régional d'observation du cycle hydrologique et d'inventaire des ressources en eau de la région	La majorité des pays de la Région ont entamé le renforcement de leurs services d'inventaire des ressources en eau et ces services possèdent la méthodologie et les outils appropriés.	Rapports de suivi du CPCS  Rapports d'activités des services nationaux chargés de la gestion des ressources en eau	Les gouvernements ont confirmé leur volonté de s'engager dans la GIRE et ont recherché les financements pour cela.
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Renforcement des capacités des structures nationales chargées de l'évaluation des ressources en eau et des besoins	Au moins 5 personnes par structures techniques en charge de l'eau ont été formées aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau et les appliquent	Compte-rendu des ateliers de formation et rapports annuels d'activités des services techniques de l'eau de chaque Etat	Les services responsables de la collecte ou de la planification en matière d'eau ont inscrit le projet dans leurs priorités annuelles
<b>Objectif spécifique n° 2</b>	Elaboration d'une méthodologie pour l'évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau de la région	Le document méthodologique pour l'estimation quantitative et qualitative des ressources en eau de la région est conçu au cours de la première année du projet	Guide méthodologique pour l'inventaire des ressources en eau	Les structures compétentes en matière de collecte de données et de planification en matière d'eau ont été associées au processus de la GIRE
<b>Objectif spécifique n° 3</b>	Elaboration et/ou actualisation des systèmes d'information géographiques sur les ressources en eau douce	Le logiciel de gestion des données sur les ressources en eau de chaque pays est présenté à la fin de la première année du projet	Bases de données informatiques des structures nationales compétences	Les spécialistes des bases de données disposent des outils et des moyens nécessaires pour participer de manière active au projet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses préalables
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 1</b>				
<b>Résultat R1.1</b>	Organismes nationaux chargés du suivi du cycle hydrologique identifiés	Nombre de structures recensées	Rapport d'inventaire des structures	Les responsables techniques des administrations à former sont disponibles
<b>Résultat R1.2</b>	Capacités techniques des structures en charge de l'inventaire des ressources en eau renforcées	Nombre de personnes formées	Comptes-rendus des ateliers de formation	Les personnes à former ont été recensées et sont disponibles
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 2</b>				
<b>Résultat R2.1</b>	Guide méthodologique pour l'estimation quantitative et qualitative des ressources en eau de la région réalisé	1 guide méthodologique pour l'estimation des ressources en eau	Document final du «Guide pour l'estimation des ressources en eau »	Les responsables techniques des administrations à former sont disponibles
<b>Résultat R2.2</b>	Personnel des structures compétentes formé	Nombre de personnes formées	Comptes-rendus des ateliers de formation	Les personnes ressources à former ont été recensés et sont disponibles
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 3</b>				
<b>Résultat R3.1</b>	Paramètres pour l'estimation quantitative des ressources en eau des principaux bassins définis	Rapport sur les paramètres quantitatifs à recueillir	Document final	Les principaux paramètres pour l'évaluation des réserves en eau ont été collectés et sont disponibles
<b>Résultat R3.2</b>	Paramètres pour l'estimation qualitative des ressources en eau des principaux bassins définis	Rapport sur les paramètres qualitatifs à recueillir	Document final	Les principaux paramètres pour l'évaluation de la qualité des ressources en ont été collectés et sont disponibles

<b>Résultat R3.3</b>	Systèmes d'informations géographiques nationaux élaborés	Bases de données informatiques	Programmes informatiques Bases de données géographiques	Les structures nationales compétentes participent au projet
----------------------	--	--------------------------------	--	---

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau. Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes. C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action National de l'Eau ( Axe n° 1 ), que s'inscrit le présent projet.

#### **4. Problème à résoudre/ bénéficiaires cibles**

La synthèse régionale établie dans le cadre de la Conférence de mars 1998, avait noté ce qui suit :

- 1) La question des ressources humaines se retrouve toujours au centre la problématique de mise en place de nouveaux modes de gestion ce qui implique des efforts en vue du recyclage des cadres techniques en service ainsi que la formation de jeunes sur des données nouvelles en matière de gestion de l'eau.
- 2) La connaissance et le suivi de la ressource sont reconnus par tous comme le préalable à une saine gestion de l'eau et cela a un coût qu'il convient d'assumer ;
- 3) Le traitement des données acquises grâce au suivi de la ressource exige des capacités d'évaluation et de fixation des priorités qui n'existent pas encore dans la plupart des pays de la région... ».

Outre les constats ci dessus, le besoin de connaître les ressources en eau douce en quantité et en qualité résulte des contraintes liées à la raréfaction de la ressource. La demande croissante et de plus en plus déséquilibrée se superpose à l'absence d'outils de planification et de suivi des réserves en eau douce tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif.

Le présent projet régional est la réponse aux contraintes ci dessus car il vise d'une part le renforcement des capacités des services d'inventaire et d'autre part l'élaboration de la méthodologie de collecte de données et la préparation des outils de gestion de ces données.

Les futurs bénéficiaires de ce projet sont :

- les gouvernements des Etats de l'Afrique de l'Ouest, car le projet participe au renforcement des capacités des pays, à coopérer au plan régional, en matière protection et de gestion durable des ressources en eau, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport «Action 21 » sur le développement durable
- les usagers de l'eau en général qui seront mieux fixés sur la disponibilité et sur la qualité des ressources à exploiter.

#### **5. Actions en cours ou en préparation liées au projet**

Au cours de sa mise en œuvre, le présent projet doit développer des liens de coopération avec les projets et institutions suivants :

- Projets du PAR-GIRE/AO en particulier les projets suivants qui visent à réaliser les plans d'action nationaux :
  - PG1-1.1.a volet 1 ;
  - PG1-1.1.e : Réhabilitation des administrations des pays sinistrés .
- Projets et /ou activités suivantes :
  - Tout projet dans le pays qui vise le renforcement des capacités de suivi et évaluation des ressources en eau (par. ex. Programme GIRE Burkina Faso/Appui à la gestion des ressources en eau au Bénin / Appui au suivi des ressources en eau du Ghana etc.) ;
  - Les activités de collection des données et de SIG du AGRHYMET ;
  - Les projets FRIEND-AOC et WHYCOS-AOC.
  - Le projet Hydro-Niger de l'ABN



## 6. Objectif visés et résultats attendus du projet

L'objectif à long terme du projet est la mise en œuvre d'un programme régional d'observation du cycle hydrologique et d'inventaire des ressources en eau de la région.

Les objectifs à court terme du projet sont :

1. Renforcement des capacités des structures nationales chargées de l'évaluation des ressources en eau et des besoins
2. Elaboration d'une méthodologie pour l'évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau de la région
3. Elaboration et/ou actualisation des systèmes d'information géographiques sur les ressources en eau douce

Le cadre logique prévoit sept résultats attendus qui correspondent aux trois objectifs à court terme cités ci-dessus.

## 7. Description des activités

Pour obtenir les résultats décrits ci-dessus, le projet doit mener à bien les activités suivantes :

### **A.1.1.1: Recensement des organismes compétents en matière d'évaluation et de suivi des ressources en eau**

- Elaboration des fiches d'enquête ;
- Réalisation des enquêtes et synthèse.

### **A.1.1.2 : Etablissement du répertoire des structures compétentes en matière de suivi/évaluation des ressources en eau**

- Edition du répertoire des structures compétentes en matière d'évaluation des ressources en eau.

### **A.1.2.1 : Inventaire des besoins en formation des personnels techniques**

- Rédaction des fiches d'enquête sur les besoins de formation ;
- Réalisation des enquêtes ;
- Exploitation des données d'enquête et rapport de synthèse.

### **A.1.2.2 : Conception des modules de formation selon les besoins identifiés**

- Elaboration du plan de formation ;
- Rédaction des modules de formation.

### **A.1.2.3 : Organisation des ateliers de formation des personnels retenus**

- Sélection des participants ;
- Réalisation des formations.

### **A.2.1.1 : Elaboration du plan du guide méthodologique**

- Elaboration du plan du guide.

### **A.2.1.2 : Rédaction du guide méthodologique**

### **A.2.2.1 : Inventaire des besoins en formation sur le guide méthodologique**

### **A.2.2.2 : Organisation des ateliers de formation sur le guide méthodologique d'inventaire des ressources en eau**

- Sélection des participants ;
- Réalisation des formations.

### **A.3.1.1 : Définition des principaux paramètres et indicateurs sur les ressources en eau**

- Liste des paramètres pertinents et des indicateurs quantitatifs ;
- Analyse et choix des paramètres définitifs.

#### **A.3.1.2 : Elaboration des modes d'accès à l'information**

- Définition des modalités de fonctionnement et d'accès à l'information,

#### **A.3.2.1 : Définition des principaux paramètres et indicateurs de la qualité de l'eau**

- Liste des paramètres pertinents et des indicateurs qualitatifs ;
- Analyse et choix des paramètres définitifs.

#### **A.3.2.2 : Elaboration des modes d'accès à l'information**

- Définition des modalités de fonctionnement et d'accès à l'information.

#### **A.3.3.1 : Mise au point des bases de données (BDE) informatisées sur les ressources en eau**

- Elaboration des modèles-types ;
- Développement des modèles retenus.

#### **A.3.3.2 : Validation des modèles informatiques et formation**

- Test sur les modèles développés ;
- Réalisation des formations ;
- Diffusion des modèles ;
- Assistance technique à la mise en œuvre des Bases de données dans les pays.

### **8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet**

#### **Délai d'exécution :**

La durée du projet est estimée à 2 ans.

#### **Agence d'exécution :**

Le projet sera sous la responsabilité du CPCS en tant que organe chargé de la coordination et du suivi du PAR-GIRE/AO

La cellule chargée de l'exécution pourrait se situer dans une des institutions régionales compétentes dans le domaine de la collecte et du traitement des données sur les ressources en eau et de la GIRE.

Le choix de la cellule d'exécution et de son siège sera arrêté d'un commun accord entre le bailleur de fonds, le CPCS et l'Institution devant accueillir la cellule.

### **9. Suivi et évaluation**

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par la cellule de mise en œuvre et soumis pour validation aux bailleurs de fonds et au CPCS. Le plan de travail sera actualisé tous les semestres. La cellule produira à échéance régulière, les documents faisant le point de l'avancement du projet et elle veillera à la diffusion des principaux produits réalisés. Deux missions de suivi-évaluation sont prévues en plus de l'assistance technique internationale. Elles se feront à la fin de chaque année. L'évaluation finale se fera trois mois après la clôture du projet.

## 10. Budget

Le budget du projet couvre les charges liées à la préparation des guides méthodologiques, des logiciels de gestion des données (bases de données s'appuyant sur les systèmes d'informations géographiques des pays), la formation des acteurs et à la mise en place des équipements informatiques dans les services nationaux chargés des inventaires. Le détail du budget est donné ci-dessous :

Chef de projet (24h/mois) :	336 000 USD	
Equipe de 2 experts pour l'élaboration du guide méthodologique en 3 mois (6h /mois) :	84 000 USD	
Equipe de 3 experts, dont un informaticien, chargée de mettre au point les système informatiques de gestion des données sur les ressources en eau en 4 mois. (12 h/mois) :	168 000 USD	
Appui administratif :	15 000 USD	
Frais de mission :	150 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>753 000 USD</i>
<i>Formation/ Réunion de groupe</i>		<i>250 000 USD</i>
<i>Equipements</i>		<i>900 000 USD</i>
<i>Divers</i>		<i>100 000 USD</i>
<i>Coût du support technique</i>		<i>200 000 USD</i>
<b>Total Général Projet</b>		<b>2 203 000 USD</b>

## 11. Facteurs de risque

- Inégalité de niveaux des services nationaux d'inventaire pouvant entraîner des difficultés dans la mise en réseau ;
- Faible intérêt des Autorités pour cette activité qui ne conduit pas à la mise en place des infrastructures hydrauliques (barrage, puits, forage, etc.).

## 12. Préalables

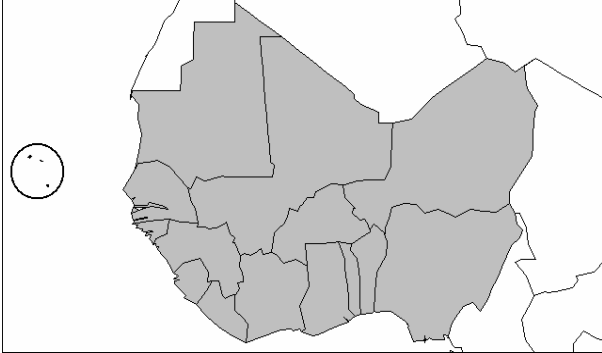
L'existence d'une structure chargée de l'inventaire des ressources en eau dans chacun des pays.

Un engagement de chaque gouvernement à soutenir par ses propres moyens les activités d'inventaire et de suivi des ressources en eau sur son territoire.

<b>13. Plan de réalisation prévisionnel</b>											
<b>Activités</b>	Trimestre	<b>Année 1</b>				<b>Année 2</b>				<b>Année 3</b>	
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		
Gestion du projet										<b>Suivi et évaluation de la phase post-projet</b>	
Renforcement des capacités des structures techniques nationales en matière de la GIRE											
Elaboration des guides méthodologiques pour le recueil et le traitement des données sur les R.E.											
Elaboration des outils informatiques de gestion des données sur les ressources en eau et leur qualité											
Formations sur les outils élaborés et application											
Organisation des réunions officielles du projet											
Suivi-évaluation du projet											

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG1-1.1.c**

<b>1 Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Développement de l'approche « genre » dans la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d'Action national de l'eau</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Ressources en eau douce- Approche genre, développement humain</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b> Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b> : Le Projet vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer le rôle de la femme dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest</li> <li>- Evaluer l'impact des relations homme/femme dans la gestion des ressources en eau</li> <li>- Evaluer les impacts possibles des fonctions de la GIRE sur la participation des femmes</li> <li>- Faire des recommandations en vue d'une participation responsable des femmes dans la mise en oeuvre de la GIRE dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b> 646 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b> 2 ans</li> </ul>	

<b>2 Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif global</b>	Apporter aux pays de la région un appui méthodologique pour développer les approches « genre » dans le cadre de la mise en place de la GIRE	Application de l'approche « genre » dans l'élaboration du Plan d'Action Eau.	Plan d'Action Eau et projets contenus dans le Plan.	Présence de cadres compétents en la matière dans les services chargés de la planification des ressources en eau.
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Evaluer la situation régionale des femmes par rapport à la gestion de l'eau (rôle des femmes et impacts du cadre de gestion sur leur situation)	Situation évaluée	Rapports du projet (enquêtes, questionnaires, etc.) Comptes-rendus des ateliers	Collaboration des Etats et transparence des données  Collaboration des groupes de femmes et des leaders d'opinion
<b>Objectif spécifique n° 2</b>	Evaluer l'impact des relations homme/femme dans la gestion des ressources en eau.	Impacts évalués	Rapport spécifique du projet	Contribution des responsables des communautés de base
<b>Objectif spécifique n° 3</b>	Evaluer l'impact prévisible des diverses fonctions de GIRE sur la situation des femmes	Impacts évalués	Rapports du projet Comptes-rendus des ateliers	Collaboration des groupes de femmes et des leaders d'opinion
<b>Objectif spécifique n° 4</b>	Formuler des recommandations (en termes d'amélioration de la situation socio-économique et de renforcement du rôle participatif des femmes)	Recommandations formulées	Rapports du projet Comptes-rendus des ateliers	Collaboration des groupes de femmes et des leaders d'opinion  Approbation des recommandations par les Etats

<b>Résultats correspondant à l'objectif n°1 : Evaluer la situation régionale des femmes par rapport à la gestion de l'eau</b>				
<b>Résultat R1.1</b>	Etat des lieux du rôle des femmes dans la gestion et dans le processus de prise de décision	Bibliographie Enquêtes sur questionnaires Etudes sociologiques	Rapports du projet Rapport d'évaluation	Collaboration des acteurs de la gestion de l'eau, des groupes de femmes et des leaders d'opinion
<b>Résultat R1.2</b>	Etat des lieux de l'impact du cadre de gestion actuel sur la situation sociale et matérielle des femmes	Etudes de terrain Etudes de cas Expériences analysées et synthétisées	Rapports du projet Rapport d'évaluation	d°
<b>Résultat R1.3</b>	Etat des lieux des facteurs externes (ne relevant pas de la gestion de l'eau)	Bibliographie Enquêtes sur questionnaires Etudes de cas	Rapports du projet Rapport d'évaluation	d°
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 2 : Evaluer l'impact des relations homme/ femme sur la gestion de l'eau</b>				
<b>Résultat R2.1</b>	Etat des lieux des relations homme/ femmes dans la gestion et dans le processus de prise de décision	Bibliographie Enquêtes sur questionnaires Etudes sociologiques	Rapports du projet Rapport d'évaluation	Collaboration des acteurs de la gestion de l'eau, des groupes de femmes et des leaders d'opinion
<b>Résultat R2.2</b>	Etat des lieux de l'impact de ces relations sur la gestion de l'eau par les femmes.	Etudes de terrain Etudes de cas Expériences analysées et synthétisées	Rapports du projet Rapport d'évaluation	d°
<b>Résultat R2.3</b>	Recommandations spécifiques sur les meilleures relations à établir.	Recommandations spécifiques.	Rapports du projet Rapport d'évaluation	d°
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 3 : Evaluer l'impact prévisible des diverses fonctions de GIRE sur la situation des femmes</b>				

<b>Résultat R3.1</b>	Impact des différentes fonctions du cadre de GIRE (politiques, planification, cadre juridique, cadre institutionnel, participation des acteurs, etc.) sur la situation socio-économique des femmes	Evaluation des impacts	Rapports du projet Rapport d'évaluation	Participation des décideurs, des représentantes des femmes et des leaders d'opinion
<b>Résultat R3.2</b>	Impact des dispositions de GIRE sur la participation des femmes	Evaluation des impacts	Rapports du projet Rapport d'évaluation	d°
<b>Résultat R3.3</b>	Influence des facteurs externes (non maîtrisables par les dispositions de la GIRE)	Evaluation des effets non maîtrisables	Rapports du projet Rapport d'évaluation	d°
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 4 : Formuler des recommandations</b>				
<b>Résultat R4.1</b>	Recommandations formulées	Recommandations approuvées	Rapports du projet Rapport d'évaluation	Réceptivité des décideurs



### 3 Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme. La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau .

Cette nouvelle approche, reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- L'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- L'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- L'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- L'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- L'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- L'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- Etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. Mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. Créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. Créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. Elaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de Suivi Ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes. C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans l'axe n° 1 ci-dessus, que s'inscrit le présent projet.

#### 4 Problème à résoudre / bénéficiaires cibles

Le succès durable de toute transition de l'approche sectorielle de la gestion de l'eau à une gestion intégrée des ressources en eau, demande l'appropriation des principes de la GIRE, non seulement par les décideurs et les techniciens de l'eau mais aussi par l'ensemble des opérateurs du secteur et par les bénéficiaires à la base.

En outre, tous ces acteurs doivent être associés aux instances de décision qui les concernent.

Parmi les acteurs du secteur de l'eau, la place des femmes est particulière.

Il est reconnu, en vertu du principe n° 3 de Dublin et du principe n° 2 de Rio que les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau et que leur participation pleine et entière est particulièrement nécessaire, vu l'importance de ce rôle.

En outre, les activités spécifiques des femmes peuvent être particulièrement affectées par les décisions relevant du cadre de gestion de l'eau (formulation des politiques, planification, législation et réglementation, cadre institutionnel, tarification, sensibilisation, etc.).

Or, il faut bien reconnaître que, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les femmes sont très peu associées au processus de prise de décision et subissent de ce fait des décisions prises dans des instances où les hommes dominent largement.

Certes, il faut saluer les efforts enregistrés dans la région, surtout depuis le début des années 90 pour inverser cette tendance, grâce à la prise de conscience des gouvernements et à la mobilisation des bailleurs de fonds dans ce domaine.

Toutefois, ces efforts restent encore isolés et, particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, devraient faire l'objet d'une analyse approfondie et d'une approche concertée pour éviter les distorsions sociales au niveau régional.

A partir de quelques expériences de terrain, un corps de doctrine commence à se constituer au niveau international et au niveau régional ; le processus « Vision Ouest-Africaine », les activités de l'UICN dans le domaine ainsi que celles du CILSS/AGRHYMET apportent de nouveaux éléments de réflexion.

Il est donc opportun, en complément de l'appui apporté à l'opérationnalisation des plans d'action nationaux de GIRE (projet PG1-1.1.a), d'apporter aux Etats de la région une revue des problèmes spécifiques des femmes et des recommandations pour leur prise en compte dans le processus d'élaboration des Plans d'Action Eau et de passage à la GIRE.

Les bénéficiaires potentiels du projet sont :

- Les pays de l'Afrique de l'Ouest et leurs institutions en charge de la gestion des ressources en eau ;
- Les communautés locales au niveau desquelles le rôle des femmes est prédominant ;
- Les femmes de la région (individuellement ou à travers des groupes).
- Les ONG et les associations de développement.

## 5 Actions en cours ou en préparation liées au projet

- a) Les autres projets du PAR que ce projet complète :
- PG1-1.1.a : Appui aux Plans d'Action Nationaux,
  - PG1-1.1.e : Réhabilitation des administrations de l'eau des pays sinistrés,
  - PG3-1.3.a : Projet information, éducation et sensibilisation en GIRE.
- b) Les activités menées dans le domaine par des organismes régionaux dont le CILSS/ AGRHYMET et L'UICN ;
- c) Le Cadre d'Action régional

La mission de formulation détaillera les liens et la collaboration à établir avec ces projets.

## 6 Objectifs visés et résultats attendus

L'objectif global est formulé :

Apporter aux pays de la région un appui méthodologique pour développer les approches « genre » dans le cadre de la mise en place de la GIRE.

Les objectifs spécifiques visés sont au nombre de quatre :

1. Evaluer la situation régionale des femmes par rapport à la gestion de l'eau (rôle des femmes et impact du cadre de gestion sur leur situation) ;
2. Evaluer l'impact des relations homme/ femme sur la gestion de l'eau ;
3. Evaluer l'impact prévisible des diverses fonctions de GIRE sur la situation des femmes ;
4. Formuler des recommandations (en termes d'amélioration de la situation socio-économique et de renforcement du rôle participatif des femmes).

Les résultats attendus sont indiqués dans le cadre logique simplifié.

## 7 Description des résultats et activités

Les activités correspondant à chaque résultat attendu sont à détailler au cours de la mission de formulation qui doit précéder le financement du projet.

## 8 Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet

### Délai d'exécution :

La durée du projet est estimée à 2 ans

### Agence d'exécution :

L'agence d'exécution et/ou l'équipe d'exécution seront choisies d'accord parties entre le CPCS et le bailleur de fonds. La mission de formulation doit faire une proposition sur ce point.

## 9 Suivi et évaluation

A définir par la mission de formulation.

## 10 Budget du projet

Le budget est à détailler en fonction des activités à prévoir , toutefois par analogie avec d'autres projets, il est proposé ci – dessus un budget indicatif d'environ 646 000 \$US répartis comme suit :

Personnel :	300 000 USD	
Frais de mission :	150 000 USD	
Formation/réunion :	96 000 USD	
Rapports :	10 000 USD	
Divers :	20 000 USD	
Supports technique :	40 000 USD	
Mission de formulation :	30 000 USD	
<b>Total projet :</b>		<b>646 000 USD</b>

## 11 Facteurs de risque

A définir au cours de la mission de formulation, toutefois l'on peut craindre une insuffisance d'expériences régionales pouvant servir de référence en matière d'approche « genre » dans la gestion des ressources en eau.

## 12 Préalables

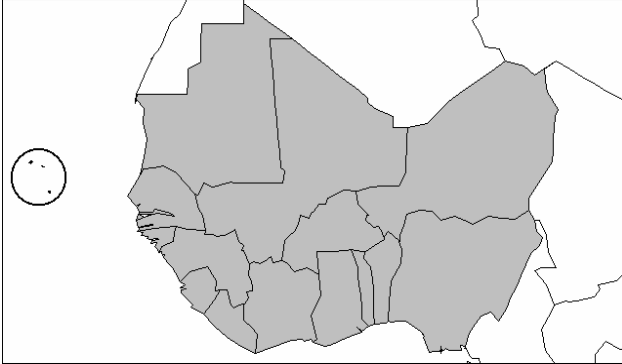
Le succès d'une telle action tient beaucoup à de profonds changements de mentalité des populations et des Responsables et des mesures d'ordre politique, culturel, économique, etc , qui dépassent de loin les seules préoccupations des gestionnaires des ressources en eau.

## 13 Plan de réalisation prévisionnel

A définir par la mission de formulation.

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG1-1.1.d**

<b>1 Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Dissémination des méthodes de lutte intégrée contre les végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau en Afrique de l'Ouest</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d'Action national de l'eau</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Protection des écosystèmes (préservation de la biodiversité)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b> Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b> Le projet vise à fournir aux services techniques concernés la documentation et l'assistance technique nécessaires pour s'engager dans la lutte contre les VAE. Les activités à mener portent notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évaluation de la situation l'envahissement des plans d'eau de la région par les VAE ;</li> <li>- La mise à la disposition des pays d'un guide pour la lutte contre les VAE ; guide élaboré à partir des expériences internationales et régionales en matière de lutte contre les VAE ;</li> <li>- Le renforcement des capacités des intervenants par la formation, l'information et la sensibilisation.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b> 800 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b> 2 ans d'appui aux pays (+ durée des projets spécifiques et suivi national)</li> </ul>	

<b>2 Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif global</b>	Apporter aux pays de la région la documentation et la formation nécessaires pour élaborer leurs plans de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants, à l'échelle nationale ou en collaboration avec les pays voisins	Formulation de nouveaux plans nationaux de lutte contre les VAE dans les pays de la région.	Rapports d'activités des services en charge de la lutte contre la pollution des eaux	Importance accordée par les gouvernements au problème des VAE
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Evaluer la situation régionale (état d'envahissement, doctrines et expériences en matière de lutte contre les VAE)	Situation évaluée	Rapport de synthèse	Collaboration des Etats et disponibilité des données
<b>Objectif spécifique n°2</b>	Mettre à la disposition des pays un Guide pour l'élaboration des plans de lutte contre les VAE	Guide élaboré en trois langues	Guide	Collaboration des Etats et disponibilité des données
<b>Objectif spécifique n° 3</b>	Renforcer les capacités au niveau régional	Sessions de formations Stages Echanges d'experts	Rapports des sessions de formations Rapports de stages Institutions bénéficiaires Intéressés	Niveau initial et disponibilité du personnel à former
<b>Objectif spécifique n° 4</b>	Renforcer la coordination des actions de lutte au niveau régional	Matériel installé Réseau installé	Inventaires des équipements Adresses Internet Institutions bénéficiaires	Existence d'institutions compétentes (cf. objectif 3) Bon fonctionnement du système de télécommunications dans les pays bénéficiaires

<b>Résultats correspondant à l'objectif n°1 : Evaluer la situation régionale</b>				
<b>Résultat R1.1</b>	Etat des lieux de l'envahissement	Etat des lieux	Rapports du projet	Collaboration des Etats et disponibilité des données
<b>Résultat R1.2</b>	Bilan des expériences au niveau régional	Etudes de cas Expériences analysées et synthétisées	Rapports du projet	Collaboration des Etats et disponibilité des données
<b>Résultat R1.3</b>	Inventaire des capacités	Institutions recensées Spécialistes identifiés	Rapports du projet	Collaboration des Etats et disponibilité des données

<b>Résultats correspondant à l'objectif n°2 : Mettre à la disposition des pays un Guide pour l'élaboration des plans de lutte contre les VAE</b>				
<b>Résultat R2.1</b>	Guide régional élaboré	Guide régional en trois langues	Guide	Collaboration des Etats

<b>Résultats correspondant à l'objectif n°3 : Renforcer les capacités au niveau régional</b>				
<b>Résultat R3.1</b>	Spécialistes formés	Spécialistes formés	Avis des institutions et des intéressés	Niveau initial et disponibilité des spécialistes à former
<b>Résultat R3.2</b>	Institutions renforcées	Institutions renforcées	Avis des institutions	Existence d'institutions compétentes au départ
<b>Résultat R3.3</b>	Acteurs informés	Campagnes d'information et impacts	Médias nationaux	Médias nationaux mobilisés

<b>Résultats correspondant à l'objectif n°4 : Renforcer la coordination des actions de lutte au niveau régional</b>				
<b>Résultat R4.1</b>	Les institutions nationales compétentes constituent un réseau	Existence du réseau	Institutions raccordées Inventaires des équipements, adresses Internet	Existence d'institutions compétentes (cf. objectif 3)

### 3 Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques).

L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme. La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expériences ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes. C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de la prise en compte de l'aspect qualitatif des ressources en eau (élément de l'axe n° 1), que s'inscrit le présent



projet.

#### 4 Problème à résoudre / bénéficiaires cibles

L'invasion des plans d'eau par les végétaux aquatiques envahissants (VAE) a pris des proportions alarmantes en Afrique de l'Ouest. Plusieurs espèces de végétaux ont été recensées dans les cours d'eau infestés, notamment, la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*), la fougère d'eau (*Salvinia molesta*), la salade d'eau (*Pistia stratiotes*). Les activités des populations riveraines sont gravement perturbées par l'apparition récente de ce phénomène qui prend de l'ampleur dans la plupart des plans d'eau de la région : arrêt des pêcheries et des transports fluvio-lagunaires. Dans les réserves d'eau douce, la vie aquatique est menacée par la présence des végétaux flottants qui contribuent à l'eutrophisation des plans d'eau. Or, la diversité biologique des milieux aquatiques mérite d'être protégée afin de préserver les ressources naturelles indispensables au bien être des populations qui en dépendent et pour un développement économique harmonieux des pays.

Des solutions existent et ont été testées avec succès, tant au niveau international qu'au niveau de la région où l'on compte plusieurs initiatives dont s'inspirera le présent projet :

- Le projet BAD-CEDEAO qui a fait le point de l'état d'invasion dans les 16 pays de la région (la Mauritanie s'est retirée récemment de la CEDEAO mais son statut de pays riverain du fleuve Sénégal appelle de la part de ce pays une solidarité de bassin avec les autres pays riverains et avec l'ensemble des pays de la région) ;
- Le projet « Pêche lagunaire » financé par la Coopération allemande (GTZ) au Bénin au début des années 90 et dont le volet « lutte contre la jacinthe d'eau » a permis d'importer au Bénin les insectes prédateurs spécifiques permettant de contrôler la jacinthe d'eau ;
- Le projet PNUD/FEM IVC/94/G31 de Côte d'Ivoire, qui s'est inspiré des méthodes de contrôle biologique développées au Bénin et les a complétées par une approche « Gestion de la qualité de l'eau » qui intéresse au premier chef la GIRE au niveau régional ;
- Divers projets nationaux (passés, en cours ou en gestation) dont un projet FAO au Ghana, un projet de lutte chimique au Nigeria et la mise en place de divers comités de lutte dans les pays infestés (Burkina Faso, Sénégal).

Il faut noter aussi, dans certains pays, des initiatives contraires qui ont consisté à :

- Introduire la salade d'eau pour l'utiliser en assainissement comme agent d'épuration des eaux usées (dans des bassins de lagunage à macrophytes) ;
- Cultiver la jacinthe d'eau comme plante ornementale ou en vue de sa transformation en engrais.

De tels procédés, même s'ils sont intéressants pour leur objectif premier, présentent le risque d'ajouter une dissémination volontaire à la dissémination naturelle des plantes.

Dans le contexte actuel, et compte tenu de la mobilité des plantes et de leur prolifération sur les bassins internationaux (Niger, Sénégal, Comoé, etc.), il est nécessaire d'adopter une approche de lutte contre les VAE à la fois rationnelle, homogène, concertée et fondée sur la formation des responsables et la sensibilisation des acteurs.

Les bénéficiaires potentiels de cette action sont :

- Les populations riveraines des plans d'eau
- Les opérateurs du secteur de l'eau (alimentation en AEP, hydroélectricité, irrigation, etc.),
- Les institutions du secteur de l'eau et de l'environnement,
- Les instituts de formation / recherche,
- Les Etats de l'Afrique de l'Ouest.

## 5 Actions en cours ou en préparation liées au projet

De nombreux projets ont des liens avec le présent projet :

- D'autres projets du PAR :
  - PG1-1.1.a : Appui aux Plans d'Action Nationaux,
  - PG1-1.1b : Inventaire et suivi des ressources en eau
  - PG4-2.2.a : Mise en place d'un cadre régional de coopération et d'échange d'informations
  
- Des projets nationaux et régionaux :
  - Projet PNUD/FEM IVC/G31 VAE – Côte d'Ivoire et autres projets nationaux,
  - Projets FAO en Afrique, en particulier: FAO - Lac Victoria
  - Programme de gestion de l'environnement du Lac Victoria
  - Programme BAD-CEDEAO
  - Cadre d'Action Régional (GWP-WATAC)

## 6 Objectifs visés et résultats attendus.

L'objectif global peut se formuler ainsi :

- Apporter aux pays de la région la documentation et la formation nécessaires pour élaborer leurs plans de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants, à l'échelle nationale ou en collaboration avec les pays voisins.

Les objectifs spécifiques visés sont au nombre de quatre :

1. Evaluer la situation régionale (état d'invasion, doctrines et expériences en matière de lutte contre les VAE) ;
2. Mettre à la disposition des pays un Guide pour l'élaboration des plans de lutte contre les VAE ;
3. Renforcer les capacités au niveau régional ;
4. Renforcer la coordination des actions de lutte au niveau régional ;

Les résultats attendus du projet sont au nombre de huit (8), ils sont définis dans le cadre logique simplifié et passés en revue avec les activités ci-après.

## 7 Description des activités du projet

En se référant aux objectifs spécifiques et aux résultats attendus, les activités à mener au cours du projet sont :

### ***Résultats et activités relatifs à l'objectif 1 : Evaluer la situation régionale***

- **Résultat 1.1 : Etat des lieux de l'invasion**
  - identifier les interlocuteurs du projet dans chaque pays (mandats officiels) avec l'aide des points focaux nationaux ;
  - organiser un atelier régional de démarrage / concertation / rapports nationaux / bilans ; rédiger un rapport de synthèse.
  
- **Résultat 1.2 : Bilan des expériences au niveau régional**
  - rassembler la documentation pertinente ;
  - organiser des missions auprès des projets en cours ;
  
- **Résultat 1.3 : Inventaire des capacités**
  - constituer un répertoire des institutions compétentes et de leurs ressources humaines ;
  - analyser les besoins de chaque pays (formation, équipement, etc.).

### ***Résultats et activités relatifs à l'objectif 2 : Guide pour l'élaboration des plans de lutte contre les***

## VAE

- **Résultat 2.1 : Guide régional élaboré**

- rassembler la documentation existante au plan régional et international ;
- rédiger une première version du Guide à partir de la documentation et des résultats R1.1 à R1.2 ;
- organiser la consultation avec les Gouvernements et avec la BAD (avec l'aide des comités ou des projets nationaux) ;
- finaliser le Guide en fonction des observations recueillies ;
- traduire, éditer et diffuser le Guide (3 langues : Anglais, Français, Portugais).

### **Résultats et activités relatifs à l'objectif 3 : Renforcer les capacités au niveau régional**

- **Résultat 3.1 : Spécialistes formés**

- organiser des sessions de formation dans trois pays (2 francophones, un anglophone), avec invitation des experts des autres pays ;
- organiser des stages et des échanges d'experts sur les projets dans la région et à l'extérieur (par exemple Afrique de l'Est, Afrique Australe, Australie, Mexique, USA-Floride, etc.

- **Résultat 3.2 : Institutions renforcées**

- aider les institutions des pays à monter leurs dossiers (acquisition / importation des insectes, stations d'élevage, suivi de la qualité de l'eau, etc.).

- **Résultat 3.3 : Acteurs informés**

- fournir aux institutions le matériel de sensibilisation qui complètera le guide élaboré en 2.1 ;
- organiser un atelier final associant les responsables du secteur de l'eau et les agences d'aide.

### **Résultats et activités relatifs à l'objectif 4 : Renforcer la coordination des actions de lutte au niveau régional**

- **Résultat 4.1 : Les institutions nationales compétentes constituent un réseau**

- organiser un atelier régional spécifique des institutions compétentes (ayant des mandats officiels) en matière de lutte contre les VAE
- constituer le réseau (équipements si nécessaire et abonnement 2 ans à Internet)
- mettre en place les mécanismes d'entretien / durabilité du réseau sur le long terme

Dans tous les cas, la mission de formulation du projet apportera plus de détails dans la définition des résultats attendus et des activités à entreprendre.

## **8 Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet**

### **Délai d'exécution :**

La durée du projet est estimée à 2 ans.

### **Agence d'exécution :**

Le choix d'une institution nationale (ex : le CIAPOL en RCI) ou régionale ayant une expérience en ce domaine et pouvant jouer le rôle d'agence d'exécution sera fait d'un commun accord entre le CPCS et le bailleur de fonds.

Concernant l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet sa composition sera précisée par la mission de formulation et elle sera basée auprès de l'agence d'exécution.

## **9 Suivi et évaluation**

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation aux bailleurs de fonds et à l'agence d'exécution. Le plan de travail sera actualisé tous les semestres. L'équipe produira à échéance régulière les documents faisant le point de l'avancement du

projet et veillera à la diffusion des principaux résultats obtenus. Deux missions annuelles de suivi-évaluation sont prévues au siège du projet. L'évaluation finale se fera trois mois après la fin du projet.

## 10 Budget du projet

### Etat des lieux de l'envahissement

Préparation, recherche documentaire	30 000 USD	
Atelier régional	100 000 USD	
Missions auprès des projets / pays	100 000 USD	
Rapport	20 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>250 000 USD</i>

### Elaboration du Guide de lutte contre les VAE

Expertise internationale	50 000 USD	
Expertise régionale	20 000 USD	
Traduction	10 000 USD	
Reproduction	20 000 USD	
Diffusion du Guide	20 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>120 000 USD</i>

### Objectif 3 : Appui au renforcement des capacités

Appui aux institutions	50 000 USD	
Matériel didactique	20 000 USD	
Supports de sensibilisation	20 000 USD	
Atelier final	100 000 USD	
Missions	40 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>230 000 USD</i>

### Coordination régionale

Atelier	43 000 USD	
Abonnements (10 x 2 x 12 x 50)	12 000 USD	
Matériel (5 pays non encore équipés ?)	15 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>70 000 USD</i>

Frais d'exécution (~10%) : 70 000 USD

*Mission de formulation du projet* 60 000 USD

**Grand Total :** 800 000 USD

## 11 Facteurs de risque

Faute d'une bonne coordination dans le temps des actions de lutte sur les principaux plans d'eau de la région, on court le risque d'une récurrence des VAE.

## 12 Préalables

En premier lieu un intérêt manifeste des gouvernements pour la lutte contre les VAE.

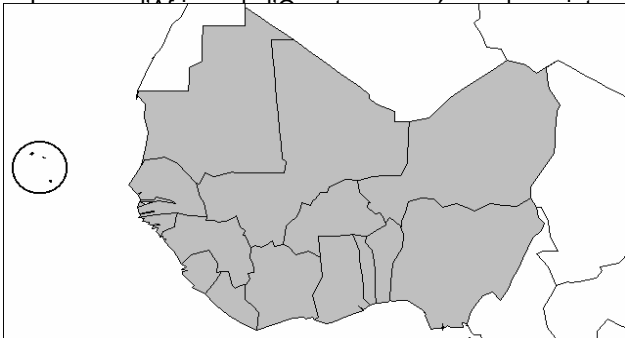
En second lieu l'existence dans la région de méthodes de lutttes efficaces et déjà testées.

## 13 Plan prévisionnel de mise en œuvre

Un plan sera proposé par la mission de formulation. L'équipe chargée de la mise en œuvre élaborera le plan détaillé et le soumettra au CPCS et au bailleur de fonds.

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG2-1.1.e**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b>  Appui à la reconstruction/modernisation des services chargés de l'administration du secteur de l'eau dans les pays sinistrés par la guerre civile(et appui méthodologique à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de gestion intégrée des ressources en eau)</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b>  Mettre en œuvre au niveau de chaque pays un Plan d'Action national de l'eau</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b>  Ressources en eau douce  Environnement habitant (politique et planification, cadre juridique et institutionnel, capacités techniques)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b>  Projet générique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (3 pays où le projet est exécuté)</b>  Guinée-Bissau, Liberia, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b> : Le projet vise les buts suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer la situation des administrations de l'eau dans les pays sinistrés ;</li> <li>- Remettre en fonction les services techniques responsables de la gestion de l'eau dans les trois (3) pays sinistrés</li> <li>- Aider ces services restaurés à formuler et à mettre en œuvre un plan d'action national du secteur eau selon les principes de la GIRE.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget (le budget des plans d'action proprement dit est à moduler selon les besoins des pays)</b>  Budget du projet d'appui sur la base de 3 pays : 4 710 000 USD</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b>  Minimum 4 ans (1 an de préparation + 3 ans d'exécution par pays)</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Aide à la reconstruction / reconstitution de l'administration du secteur de l'eau dans les pays sinistrés par la guerre civile et remise en fonctionnement sur la base des nouveaux principes de gestion	(Re)création de services chargés de la gestion des ressources en eau et leur remise en fonctionnement régulier	Rapports d'activités du ministère ou des services chargés de l'eau	Existence de structure gouvernementale stable et crédible
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Reconstruire l'administration du secteur de l'eau sinistrée (remise en état des bâtiments, équipements, réseaux, laboratoires, etc.) et la refaire fonctionner dans la perspective de nouveaux principes.	Services réhabilités fonctionnels	Production des services Rapports d'inspection / évaluation	La faisabilité du redémarrage devra être évaluée en relation avec les redémarrages de l'ensemble des activités de chaque pays.
<b>Objectif spécifique n° 2</b>	Elaborer un Plan d'Action National du secteur de l'eau (voir projet générique n° 11a)	Plan d'action	Document de plan d'action Texte d'adoption à valeur réglementaire	Volonté politique Les Etats bénéficiaires renouvellent leur adhésion aux principes de la GIRE
<b>Objectif spécifique n° 3</b>	Mettre en place les capacités de base en matière de GIRE (renforcer/reconstituer les capacités techniques et institutionnelles du secteur de l'eau pour créer l'environnement habilitant propice à la mise en application de la GIRE)	Capacités renforcées	Programmes de formation Comptes rendus des ateliers de formation Avis des intéressés Chefs des services bénéficiaires Autorités de tutelle	Disponibilité des capacités à renforcer Niveau de base requis

Nota : les résultats attendus seront définis sur la base du tableau synoptique de planification du volet 2 du projet 1.1.a.

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme. La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expériences ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes. C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Action Nationaux d'Eau ( Axe n° 1), que s'inscrit le présent projet

#### **4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles**

En Afrique de l'Ouest, la formulation de politiques et la planification du secteur de l'eau sont des pratiques récentes. La plupart des pays disposent de documents de politique en matière d'eau ou bien sont en train de les élaborer. Mais ces documents, trop souvent, ne se réfèrent pas aux principes de gestion intégrée des ressources en eau et se présentent, souvent, comme une juxtaposition de politiques sectorielles.

La volonté de se tourner vers de nouvelles formes de gestion de l'eau s'est traduite par l'adoption de la « Déclaration de Ouagadougou » à laquelle ont souscrit notamment le Liberia et la Guinée Bissau. Mais la Conférence de Ouagadougou a aussi mis en relief les besoins importants en termes de renforcement de capacités pour traduire en actes cette volonté.

Un programme régional d'appui au montage et au pilotage des initiatives nationales en matière de gestion intégrée des ressources contribuera à renforcer les capacités de tous les Etats à traduire leurs intentions en dispositions opérationnelles sous forme de « Plans d'Action Eau ».

Les pays tels que Guinée-Bissau, Liberia et Sierra Leone constituent un cas particulier. Ils requièrent, outre l'appui « classique » demandé par la plupart des pays, des mesures spécifiques en raison du besoin de reconstruction du secteur de l'eau sinistré par les guerres civiles ou les troubles socio-politiques. C'est pourquoi ce projet spécifique leur est consacré, il vise à remettre en état de fonctionnement normal les services techniques en charge de la gestion de l'eau afin qu'à court terme ces pays soient à même d'élaborer et de mettre en place un plan d'action eau et de passer ensuite à la GIRE.

Les bénéficiaires potentiels de ce projet sont :

- a) Les gouvernements des pays concernés et leurs services techniques en charge de la gestion des eaux ;
- b) Les populations des pays concernés, qui bénéficieront, notamment à cours terme du rétablissement d'un minimum de service dans le domaine de la gestion des eaux.

#### **5 Actions en cours ou en préparation liées au projet**

- Tous les projet du PAR, en particulier :
  - PG1 –1.1.a V1+V2 : Appui aux Plans d'Action Nationaux,
- Programmes pertinents d'appui à la reconstruction, en particulier ceux des Nations Unies
- Cadre d'Action régional du GWP-WATAC

La mission de formulation s'attachera à analyser les liens à promouvoir entre le projet et les actions citées ci-dessus.



## 6 Objectifs visés et résultats attendus

Pour les pays dont l'administration n'a pas connu de discontinuité comme dans les trois pays visés par le projet, les plans d'action nationaux du secteur de l'eau visent à opérer la transition entre la gestion sectorielle actuelle et une gestion intégrée des ressources en eau, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par chaque Gouvernement et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion soutenable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

Pour les pays visés par le projet, la situation est différente : il s'agit d'abord de remettre en fonctionnement les services de l'Etat désorganisés par plusieurs années de troubles civils et, ensuite, d'assister chacun des trois pays, aux plans institutionnel, matériel, conceptuel et technique, dans l'élaboration d'un plan national de gestion intégrée des ressources en eau.

L'objectif global peut donc se formuler ainsi :

- Aide à la reconstruction/reconstitution de l'administration du secteur de l'eau dans les pays sinistrés par la guerre civile et remise en fonctionnement sur la base des nouveaux principes de gestion.

Les objectifs spécifiques visés sont au nombre de trois :

1. Reconstruire l'administration du secteur de l'eau sinistrée (remise en état des bâtiments, équipements, réseaux, laboratoires, etc.) et la refaire fonctionner dans la perspective de nouveaux principes ;
2. Elaborer un Plan d'Action National du secteur de l'eau (voir projet générique n° 11a) ;
3. Mettre en place les capacités de base en matière de GIRE (renforcer / reconstituer les capacités techniques et institutionnelles du secteur de l'eau pour créer l'environnement habilitant propice à la mise en application de la GIRE).

## 7 Description des activités

Les activités de ce type de projet sont extrêmement nombreuses et ressortent des résultats attendus qui sont identifiés par analogie avec des projets connus.

On retiendra que l'élaboration du Plan procède en quatre étapes pouvant se chevaucher :

1. Etat des lieux au plan matériel, identification des besoins en reconstruction/réhabilitation ;
2. Etat des lieux au plan de gestion des ressources en eau, identification des besoins et des lacunes ;
3. Elaboration du Plan d'Action proprement dit ;
4. Renforcement minimal des capacités pour garantir que le Plan d'Action sera opérationnel.

Le niveau et l'ampleur des activités sont fonction du niveau actuel des capacités du pays considéré. Il n'est donc pas possible de fixer avec précision les activités d'élaboration du Plan ou de renforcement des capacités avant l'état des lieux.

La mission de formulation donnera davantage de détails sur les résultats attendus et sur les activités correspondantes.

## 8 Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet

### Délai d'exécution :

La durée du projet est estimée à 4 ans par pays mais la durée totale peut être plus longue en raison de l'échelonnement des démarrages des opérations.

### Agence d'exécution :

L'agence d'exécution pour les Plans d'Action Nationaux seront choisies d'un commun accord entre chaque gouvernement concerné et la source de financement. Le CPCS donnera ses avis techniques.

## 9 Suivi et évaluation

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation aux bailleurs de fonds et à l'agence d'exécution. Le plan de travail sera actualisé tous les ans. L'équipe produira à échéance régulière les documents faisant le point de l'avancement du projet et veillera à la diffusion des principaux résultats obtenus. Des missions annuelles de suivi-évaluation sont prévues dans chaque pays. L'évaluation finale se fera trois mois après la clôture du projet.

## 10 Budget du projet

Le budget des plans d'action proprement dits sera à moduler en fonction des besoins spécifiques des pays cibles. Au stade actuel, il est seulement possible d'estimer très sommairement les budgets :

- de la reconstruction du secteur,
- de la formulation du document de projet de chaque pays (Guinée-Bissau, Liberia, Sierra-Leone),

- de la participation au pilotage du Plan dans chaque pays (missions d'appui).

Coûts estimatifs :

### Reconstruction des services

Les besoins de reconstruction sont estimés à environ 1 000 000 USD par pays soit pour 3 pays :

*Sous-total* 3 000 000 USD

### Formulation du document de projet

Une équipe de 2 experts travaillant pendant 1,5 mois par pays, soit 2x1,5x14 000x3

Experts : 136 000 USD

Frais de mission : 39 000 USD

Rapport : 15 000 USD

*Sous-total* : 180 000 USD

### Mission d'appui technique

Une équipe de 2 experts internationaux apportera cet appui pendant 3 années (36mois), soit 2x14 000 USDx36 :

Experts : 868 000 USD

Soutien administratif : 15 000 USD

Frais de mission : 75 000 USD

Rapports : 15 000 USD

*Sous-total* : 1 113 000 USD

*Agence d'exécution* : 417 000 USD

**Total projet** : **4 710 000 USD**

## 11 Facteurs de risque

La poursuite des troubles sociaux et l'instabilité des institutions des Etats.

## 12 Préalables

Le rétablissement de la paix.

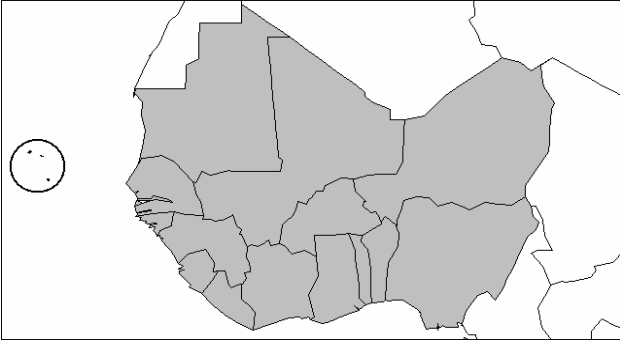
## 13 Plan de réalisation prévisionnel de la partie appui pour un pays donné

Activités Trimestre	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Gestion du projet (au Secrétariat permanent)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Formulation du document de projet (avec les autorités locales)	■															
Négociation avec les bailleurs de fonds (à la charge du pays avec l'appui du projet)	■	■	■	■												
Assistance à l'élaboration du plan d'action national					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Ce plan est donné à titre indicatif car la mission d'évaluation et l'équipe d'exécution auront la charge de proposer un plan prévisionnel au CPCS et au bailleur de fonds.

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG3-1.3.a**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Programme régional d'information, d'éducation et de sensibilisation des usagers de l'eau en Afrique de l'Ouest</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Renforcement des capacités transversale</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Gestion des ressources en eau (renforcement de la participation des usagers de l'eau)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b> Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b> : Le projet a pour buts :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer des méthodes et des outils adaptés à l'information, l'éducation et la sensibilisation des usagers de l'eau.</li> <li>2. Aider à l'élaboration de stratégies et de plans nationaux d'information, d'éducation et de sensibilisation des usagers de l'eau.</li> </ol> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b> 1 910 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Durée</b> 2 ans</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif global</b>	Amélioration de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des usagers de l'eau en vue de leur participation effective aux nouvelles formes de gestion des ressources en eau	Adoption par de nombreux usagers de l'eau (domestique, agricole, industriel, etc.) de modes de gestion conformes à la GIRE.	Rapports d'enquête auprès d'usagers  Rapports d'activités de services concernés.	Existence de services d'information, d'éducation et de sensibilisation des usagers de l'eau
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Développement des méthodes et des outils adaptés à l'éducation à l'information et à la sensibilisation des usagers de l'eau	Guide méthodologique pour l'information et la sensibilisation des usagers de l'eau	Document « Guide méthodologique »	Présence de cadres compétents dans le domaine.
<b>Objectif spécifique n° 2</b>	Appui à l'élaboration et mise en œuvre des plans nationaux d'information et de sensibilisation des usagers	Plans nationaux d'information et de sensibilisation des usagers	Document « Plan national d'information/sensibilisation »	Prise de décision pour élaborer les Plans d'action nationaux du secteur de l'eau
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°1</b> Développement des méthodes et des outils adaptés à l'éducation, à l'information et à la sensibilisation des usagers de l'eau				
<b>Résultat R1.1</b>	Publics cibles identifiés	Synthèse enquête, publics cibles identifiés.	Rapports du CPCS.	Existence de services d'information, d'éducation et de sensibilisation des usagers de l'eau
<b>Résultat R1.2</b>	Informations pertinentes identifiées	Synthèse donnant la nature des informations pertinentes	Id	Id

<b>Résultat R1.3</b>	Messages par rapport aux publics cibles définis	Synthèse définissant les messages et leurs cibles	Id	Id
<b>Résultat R1.4</b>	Supports d'information pertinents identifiés	Bilan sur les supports d'information et leurs caractéristiques	Id	Id
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°2</b> Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux d'information et de sensibilisation des usagers				
<b>Résultat R2.1</b>	Approche participative dans la gestion des ressources en eau développée	Rapport sur les méthodes participatives et leurs recommandations.	Id	Id
<b>Résultat R2.2</b>	Guide d'élaboration des plans nationaux d'information et de sensibilisation des usagers édité	Guide mis au point	Id	Id
<b>Résultat R2.3</b>	Recommandations en vue de la participation des usagers au processus de prise de décision formulées et éditées	Compte rendu, atelier de validation  Rapport final projet.	Id	Id

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme. La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface – eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ; etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau. Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

- 1) mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
- 2) créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expériences ;
- 3) créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
- 4) élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes. C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans l'axe n° 1 ci-dessus, que s'inscrit le présent projet.

#### **4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles**

L'augmentation sensible de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement des activités économiques a entraîné, depuis une dizaine d'années, une prise de conscience générale de l'importance de l'eau dans les activités humaines. En effet, la pollution croissante des réserves d'eau, la dégradation des sols, l'avancée du phénomène de la désertification et les conflits majeurs entre les usagers de l'eau en ont modifié sensiblement la vision. Une nouvelle approche basée sur la participation de tous les acteurs, y compris les usagers à la gestion de la ressource, une coopération technique et une coordination en matière de gestion intégrée de l'eau s'imposent pour garantir une approche homogène et efficace.

Rares sont les pays de la région où les services chargés de la gestion des ressources en eau entreprennent d'informer, d'éduquer et de sensibiliser les usagers de l'eau afin d'amener ces derniers à préserver les ressources et à faire un usage efficace de l'eau mise à leur disposition.

A l'instar de ce que se fait comme programme régional d'information, d'éducation et de sensibilisation pour l'environnement, il est justifié d'entreprendre en faveur des ressources en eau, le facteur essentiel de l'environnement, un programme régional d'information, d'éducation et de sensibilisation des usagers de l'eau.

Les bénéficiaires potentiels de ce programme sont :

- Les populations des 16 Etats de la région,
- Les opérateurs du secteur de l'eau,
- Les décideurs,
- Les ONG,
- Les associations des consommateurs.

#### **5. Actions en cours ou en préparation liées au projet**

Ce programme doit être coordonné avec certaines activités dont :

- Autres projets du PAR-GIRE/AO en particulier :
  - PG1-11.a : Appui aux plans d'action nationaux
  - PG3-1.3.b : Projet régional d'information, éducation et sensibilisation
  - PG4-2.2-a : Mise en place d'un cadre régional de coopération et d'échange d'informations
- Programmes pertinents de sensibilisation en matière de l'environnement. par ex. le programme d'information, éducation et sensibilisation environnementale du CILLS.
- Le Cadre d'Action régional du GWP-WATAC

#### **6. Objectifs visés et résultats attendus**

Le présent programme a pour but de faciliter la participation du public à la prise de décision dans le secteur de l'eau par une communication et une information à destination des populations-cibles.

Le Programme d'Assistance Technique à la communication et à l'information sur la protection des ressources en eau en Afrique de l'Ouest a pour objectif général de mettre le potentiel de changement et d'innovations sociales et économiques, liés aux nouvelles technologies d'information et de communication, au service de l'éducation et de la sensibilisation des usagers en vue de leur participation effective en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Il s'agit également, à travers ce programme, de faire émerger une prise de conscience collective et une reconnaissance de l'eau en tant que bien commun de l'humanité.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1) Le développement des méthodes et des outils adaptés à l'éducation à l'information et à la sensibilisation des usagers de l'eau ;



- 2) L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux d'information et de sensibilisation des usagers.

Les résultats attendus, au nombre de sept, sont définis dans le cadre logique.

## 7. Description des activités

Les principales activités envisagées sont décrites ci après :

### **Activités correspondant aux résultats R1.1 : Publics cibles identifiés**

Activité A.1.1.1 : Conception et réalisation des enquêtes sociologiques ;

Activité A.1.1.2 : Rapport de synthèse et identification des publics cibles.

### **Activités correspondant aux résultats R1.2 : Informations pertinentes identifiées**

Activité A.1.2.1 : Recueil et analyse des informations susceptibles d'intéresser les publics cibles identifiés

Activité A.1.2.2 : Organisation des informations par nature de publics à toucher

### **Activités correspondant aux résultats R1.3 : Messages par rapport aux publics cibles définis**

Activité A.1.3.1 : Identification des problèmes à résoudre

Activité A.1.3.2 : Conception des messages par nature de cibles

### **Activités correspondant aux résultats R1.4 : Supports d'information pertinents identifiés**

Activité A.1.4.1 : Etude comparative des supports médiatiques

Activité A.1.4.2 : Proposition de solutions types et validation

### **Activités correspondant aux résultats R2.1 : Approche participative dans la gestion des ressources en eau développée**

Activité A2.1.1 : Définition des principes directeurs de la gestion participative en matière de GIRE

Activité A2.1.2 : Formations des gestionnaires du secteur de l'eau à la gestion participative

### **Activités correspondant aux résultats R2.2 : Guide d'élaboration des plans nationaux d'information et de sensibilisation des usagers édité**

Activité A2.2.1 : Elaboration du guide méthodologique

Activité A2.2.2 : Validation et édition du guide

### **Activités correspondant aux résultats R2.3 : Recommandations en vue de la participation des usagers au processus de prise de décision formulées et éditées**

Activité A2.3.1 : Formulation des recommandations

Activité A2.3.2 : Validation et édition des recommandations

## 8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet

### **Durée du projet :**

La durée du projet est de 2 ans.

### **Agence d'exécution :**

Dès que le bailleur de fonds sera pressenti, le CPCS engagera un consultant, pour deux mois, sur les crédits de l'assistance préparatoire, afin de :

- Elaborer les termes de référence (TdR) pour une consultation restreinte, en vue d'obtenir des offres pour la mise en œuvre du programme dans sa totalité ;

- Analyser les offres et recommander un adjudicataire ; les offres doivent contenir le détail des activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs immédiats du projet.

Il revient au CPCS, en accord avec le bailleur, d'établir le contrat et de le signer avec l'adjudicataire. Sur les crédits de l'appui technique, sera recruté un expert, à temps partiel, chargé au nom du CPCS, du suivi de l'exécution du projet.

## 9. Suivi et évaluation

L'équipe de suivi recrutée par le CPCS aura à proposer une formule de suivi et évaluation du projet.

## 10. Budget du projet

Il a été retenu un budget total d'environ 1 910 000 USD réparti comme suit :

Chef de projet (1h/m x 24 x 14 000)	336 000 USD	
Consultants court terme (20h/m x 14 000)	280 000 USD	
Soutien administratif	30 000 USD	
Frais de mission	300 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>946 000 USD</i>
<i>Formation/ Ateliers</i>		<i>250 000 USD</i>
<i>Equipements</i>		<i>250 000 USD</i>
<i>Rapport dont le Guide traduit en 3 langues</i>		<i>100 000 USD</i>
<i>Appui technique du CPCS</i>		<i>150 000 USD</i>
<i>Mission préparatoire</i>		<i>40 000 USD</i>
<i>Agence d'exécution(10%)</i>		<i>174 000 USD</i>
<b>Total Général</b>		<b>1 910 000 USD</b>

## 11. Facteurs de risque

A préciser dans chaque offre, s'ils existent.

## 12. Préalables

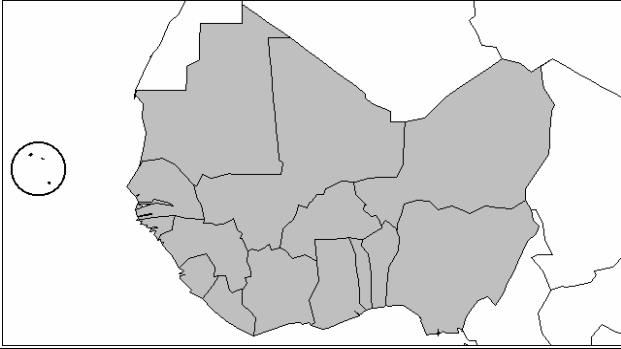
A préciser dans les offres adressées au CPCS.

## 13. Plan de réalisation prévisionnel

Chaque offre doit joindre son plan prévisionnel, cependant le plan définitif sera retenu d'un commun accord entre le CPCS et le bailleur de fonds.

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG3-1.3.b**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Programme régional de formation et de recherche-développement en matière de gestion intégrée des ressources en eau</li>   <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Renforcement des capacités transversale</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Ressources en eau douce Renforcement des capacités (Développement des ressources humaines et des outils d'évaluation)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b> Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet :</b> Le projet a pour objectif premier, la mise en place de programmes régionaux de coopération dans les domaines de la formation et de la recherche-développement en vue de promouvoir les principes de la GIRE en Afrique de l'Ouest.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b> 3100 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b> 3 ans</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif global</b>	Mise en place et/ou consolidation des programmes de formation et de recherche-développement dans le domaine de l'eau adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest	Nouveaux programmes et / ou réaménagement des anciens programmes de formation et de recherche-développement afin d'introduire les principes de la GIRE	Rapports d'activités des institutions concernés  Rapport de fin de projet.	Existence d'institutions de formation et de recherche désirant s'engager dans le domaine de la GIRE.
<b>Objectif spécifique n°1</b>	Mise en place et/ou restructuration des programmes de formation en matière de gestion intégrée des ressources en eau	Programmes de formation adaptés à la GIRE	Rapports d'activités des centres de formation Cursus des étudiants sortis des centres	Volonté des centres de formation concernés de s'engager dans la GIRE
<b>Objectif spécifique n°2</b>	Mise en place et/ou restructuration des programmes de recherche-développement en matière de gestion intégrée des ressources en eau	Programmes de recherche-développement adaptés à la GIRE	Rapports d'activités des institutions de recherche  Résultats de la recherche sur des thèmes de la GIRE	Volonté des centres de recherche de s'engager dans la GIRE
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°1 : Mise en place et/ou restructuration des programmes de formation en matière de GIRE</b>				
<b>Résultat R1.1</b>	Programmes de formation dans le domaine de l'eau inventoriés et analysés selon les principes du GIRE	Rapports d'inventaire et d'analyse des programmes de formation existants	Rapport de projet au CPCS	Existence de centres de formation en gestion des ressources en eau
<b>Résultat R1.2</b>	Modules de formation sur l'eau conçus ou actualisés par rapport aux principes de GIRE	Modules mis au point et acceptés par les acteurs concernés	Id	Id

<b>Résultat R1.3</b>	Expertise des formateurs renforcée en matière de gestion intégrée des ressources en eau	Nombre de formateurs recyclés	Id	Id
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°2 : Mise en place et/ou restructuration des programmes de recherche-développement en matière de GIRE</b>				
<b>Résultat R2.1</b>	Programmes de recherche-développement en cours dans le domaine de l'eau inventoriés	Rapports d'inventaire des programmes de recherche existants	Id	Existence de centres de recherche en aménagement des eaux
<b>Résultat R2.2</b>	Domaines de recherche pertinents identifiés	Définition de thèmes de recherche pertinents en matière de GIRE	Id	Id
<b>Résultat R2.3</b>	Programmes régionaux de recherche-développement définis et adoptés	Adoption de programmes de recherche conformes à la GIRE	Id	Id
<b>Résultat R2.4</b>	Expertise des chercheurs renforcée en matière de gestion intégrée des ressources en eau	Nombre de chercheurs recyclés	Id	Id

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs/bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ; etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes.

C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre du renforcement des capacités

(axe n° 1), que s'inscrit le présent projet.

#### **4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles**

Les programmes de formation et de recherche-développement en cours dans les institutions Ouest-Africaine ne prennent pas toujours en compte, l'évolution des concepts en matière de gestion rationnelle et durable des ressources en eau. Les cloisonnements fréquents existent entre les programmes et les initiatives aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

Au moment où les services en charge des ressources en eau s'orientent résolument vers la pratique de la GIRE, le besoin de cadres possédant de solides connaissances en GIRE devient de plus en plus évident. A ce moment, les centres de formation nationaux et régionaux ont besoin d'être équipés pour former de tels cadres.

Concernant la recherche, de nombreux thèmes essentiels pour faire avancer la GIRE ( La mise en valeurs des zones humides classées, la gestion rationnelle et durable des plans d'eau temporaires – mares, lacs, oueds etc. – en zones arides et semi-arides, la protection de l'environnement des ouvrages hydrauliques, etc.) sont restés jusqu'ici inexplorés.

Pour toutes ces raisons et en considération de l'évolution des connaissances scientifiques, ce programme d'adaptation de la formation et de la recherche-développement aux exigences de la GIRE est pertinent.

Les bénéficiaires potentiels du programme sont :

- Les services techniques des 16 Etats de l'Afrique de l'Ouest,
- Les organisations régionales/nationales de formation,
- Les organisations régionales/nationales de recherche,
- Les organismes de bassins,
- Les organisations sous-régionales de coopération scientifique et technique
- Les ONG et les associations de développement..

#### **5. Actions en cours ou en préparation liées au projet**

- Tous autre projets du PAR-GIRE/AO, notamment :
  - PG3-1.3.b Programme régional d'information, éducation et sensibilisation en GIRE
  - PG4-2.2.a Mise en place d'un cadre régional de coopération et d'échange d'informations
  - PG1-1.1.a Appui aux plans d'action nationaux
- Projets et programmes des centres de formation régionaux (EIER, ETSCHER, AGRHYMET, etc.
- Projets et programmes des universités nationales et régionales
- Projets et programmes des centres de recherche nationaux et régionaux
- Vision ouest-africaine du GWP-WATAC

Au cours de la mission de formulation, les institutions compétentes devront être consultées, voire associées à la conception du projet en attendant de prendre part à son exécution.

#### **6. Objectifs visés et résultats attendus**

Le présent projet a pour objectif premier, la mise en place de programmes régionaux de coopération dans le domaine de la formation et de la recherche pour la promotion des principes de gestion intégrée des ressources en eau.

Il vise deux objectifs spécifiques complémentaires :

1. L'instauration et/ou le renforcement de programmes de formation en matière de GIRE ;
2. L'appui aux programmes de recherche-développement à l'échelle régionale utilisant les mêmes

principes.

A détailler par la mission de formulation, sept (7) résultats sont brièvement décrits dans le cadre logique.

## 7. Description des activités

Les activités ci-après constituent l'essentiel de ce qui sera mis en œuvre au cours du projet :

### **Activités correspondant aux résultats R1.1 : Programmes de formation dans le domaine de l'eau inventoriés**

Activité A.1.1.1 : Inventaire des programmes de formation dans le domaine de l'eau ;

Activité A.1.1.2 : Analyse des programmes de formation par rapport aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

### **Activités correspondant aux résultats R1.2 : Modules de formation sur l'eau conçus ou actualisés par rapport aux principes de GIRE**

Activité A.1.2.1 : Amélioration des programmes de formation existant

Activité A.1.2.2 : Conception de cursus nouveaux adaptés à la gestion intégrée des ressources en eau.

### **Activités correspondant aux résultats R1.3 : Expertise des formateurs renforcée en matière de gestion intégrée des ressources en eau**

Activité A.1.3.1 : Identification des besoins en formation des formateurs par rapport à la gestion intégrée des ressources en eau ;

Activité A.1.3.2 : Formation des formateurs aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

### **Activités correspondant aux résultats R2.1 : Programmes de recherche-développement en cours dans le domaine de l'eau inventoriés**

Activité A2.1.1 : Inventaire des programmes de recherche-développement en cours dans le domaine de l'eau ;

Activité A2.1.2 : Analyse des programmes de recherche par rapport aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

### **Activités correspondant aux résultats R2.2 : Domaines de recherche pertinents identifiés**

Activité A2.2.1 : Identification des domaines de recherche pertinents en rapport avec les préoccupations de développement durable du secteur ;

Activité A2.2.2 : Synthèse et recommandations.

### **Activités correspondant aux résultats R2.3 : Programmes régionaux de recherche-développement définis et adoptés**

Activité A2.2.1 : Elaboration de nouveaux programmes de recherche-développement axés sur la GIRE ;

Activité A2.2.2 : Validation et adoption de nouveaux programmes.

### **Activités correspondant aux résultats R2.4 : Expertise des chercheurs renforcée en matière de gestion intégrée des ressources en eau**

Activité A2.2.1 : Identification des besoins en formation des chercheurs par rapport à la gestion intégrée des ressources en eau ;

Activité A2.2.2 : Formation des chercheurs aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

## 8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet

### **Délai d'exécution :**

La durée du projet est estimée à 3 ans.



### Agence d'exécution :

A partir des recommandations de la mission de formulation, le CPCS et le(s) bailleur(s) de fonds choisiront d'un commun accord l'agence d'exécution, mais dans ce cas ci, il pourrait s'agir de 2 agences d'exécution et de 2 sièges car le projet se compose de 2 volets (volet formation et volet recherche).

## 9. Suivi et évaluation

Un plan de travail détaillé du projet sera proposé par la mission de formulation, puis revu par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation aux bailleurs de fonds et au CPCS. Le plan de travail sera actualisé tous les ans. L'équipe produira à échéance régulière, les documents faisant le point de l'avancement du projet. Une mission annuelle de suivi-évaluation est prévue à la fin de chaque année. L'évaluation finale se fera trois mois après la clôture du projet.

## 10. Budget du projet

Ce budget du projet est établi à titre indicatif, il couvre l'assistance technique pour la mise en place d'un programme régional de formation à la GIRE et d'un programme régional de recherche-développement dans le même domaine Il est estimé à 3 500 000 dollars des Etats Unis. Le détail du budget est donné ci-dessous :

Personnel	1 000 000 USD	
Missions	300 000 USD	
Formation	200 000 USD	
Réunions de groupe	50 000 USD	
Equipement	1 100 000 USD	
Divers	225 000 USD	
<b>Sous-total</b>		<b>2 825 000 USD</b>
<i>Mission de formulation</i>		<i>100 000 USD</i>
<i>Frais d'exécution (env. 10%)</i>		<i>275 000 USD</i>
<b>Total général</b>		<b>3 250 000 USD</b>

La mission de formulation donnera plus de détails sur chacun des chapitres du budget et sur la répartition entre les volets (formation et recherche).

## 11. Facteurs de risque

Les facteurs de risque seront définis à l'issue de la mission de formulation, cependant on pourrait s'attendre à un faible engagement de la part des institutions de formation et de recherche en raison des difficultés financières que connaissent la majorité de ces institutions, ce qui constituerait un sérieux handicap pour le projet.

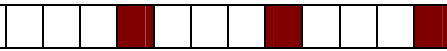
## 12. Préalables

A définir au cours de la mission de formulation.

## 13. Plan de réalisation prévisionnel

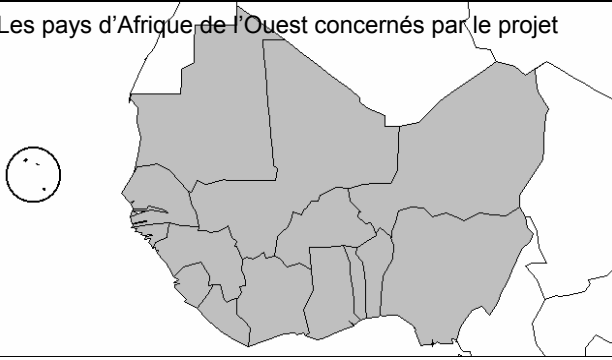
Activités	Trimestre	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Gestion du projet																	
Mise en place du programme régional de formation																	
Mise en place du programme régional de recherche																	
Elaboration des outils pédagogiques et formation																	
Réunion de groupe																	

Suivi  
et  
Evaluation  
de la Phase  
post-projet



**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG4-2.1.a**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b>  Mise en place, au sein de la CEDEAO, d'un organe de coordination et de suivi du plan d'action régional Afrique de l'Ouest de gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b>  Coordination régionale de la GIRE  <b>NB.</b> Ce projet est en cours de formulation détaillée par le SISCOA et les Points Focaux</li> </ul>	<p>Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b>  Ressources en eau douce  Environnement habitant (renforcement des capacités)  Intégration régionale</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b>  Régional (coordination de programme et suivi de la coopération en matière d'eau)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b>  Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet :</b> La mise en place, au sein de la CEDEAO, d'un organe permanent de coordination et de suivi du PAR/GIRE vise à perpétuer le processus engagé à Ouagadougou en mars 1998 qui cherche à implanter en Afrique de l'Ouest les principes de la GIRE. L'organe de coordination mis en place servira de soutien sur les plans scientifique, conceptuel et méthodologique à toutes les structures nationales et régionales concernées par la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b>  1 100 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b>  2 ans pour la mise en place et la coordination. Structure pérenne à la charge des Etats de la région par la suite</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Coordination et suivi des actions au niveau régional traduisant de manière opérationnelle les recommandations de la Conférence de Ouagadougou	Création et installation de l'organe régional de coordination.  Rapport d'activités de l'organe.	Siège de l'organe de coordination  Ministères de l'Eau dans les pays de la région	Volonté manifeste des 16 pays pour créer l'organe de coordination  Candidature pour accueillir le siège de l'organe
<b>Objectif spécifique n°1</b>	Faciliter la mise en œuvre et le suivi ministériel du Plan d'action régional	Projets initialement approuvés par le Comité de Suivi Ministériel montés et lancés	Documents de projets Gouvernements bénéficiaires Institutions régionales bénéficiaires Siège des projets Evaluation externe	Volonté politique et implication de tous les pays de la région dans le processus de la GIRE  Contribution des bailleurs de fonds
<b>Objectif spécifique n°2</b>	Créer un cadre d'initiative et de formulation des projets du secteur de l'eau d'intérêt régional	Nouveaux projets proposés et approuvés	Documents de projets Gouvernements bénéficiaires Institutions régionales bénéficiaires Siège des projets Evaluation externe	Soutien politique de tous les pays de la région au processus de la GIRE  Contribution des bailleurs de fonds
<b>Objectif spécifique n°3</b>	Créer un cadre permanent de concertation pour les ministres chargés de l'eau des pays de la région et permettre ainsi une harmonisation des politiques et stratégies en matière d'eau.	Réunions tenues  Décisions prises	Comptes-rendus des réunions ministérielles  Evaluation externe	Volonté politique  Contribution des pays membres

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification (statistique, rapport, observation)</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 1</b>				
<b>Résultat R1.1</b>	Textes organiques du Secrétariat Permanent finalisés et adoptés par les Ministres en charge de l'eau des pays de la région	Textes Approbation	Dossiers du projet P.V. des réunions ministérielles	Processus d'adoption suffisamment rapide
<b>Résultat R1.2</b>	Experts régionaux et personnel d'appui recrutés et opérationnels	Postes pourvus	Dossiers du projet Evaluation indépendante	Ressources disponibles Transparence des procédures de recrutement Représentativité régionale
<b>Résultat R1.3</b>	Secrétariat permanent installé et opérationnel	Accord de siège Locaux Inventaires du matériel	Gouvernement du pays hôte Dossiers du projet (réception des locaux) Evaluation indépendante	Site offert par un des Gouvernements et installation facilitée par les autorités locales Financement de la logistique
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°2</b>				
<b>Résultat R2.1</b>	Nouveaux besoins de projets d'intérêt régional identifiés	Dossiers de projets	Rapports produits par le Secrétariat Déclaration d'intentions favorables des bailleurs de fonds	Collaboration des Ministères chargés de l'eau des Etats membres
<b>Résultat R2.2</b>	Propositions de projets formulées et approuvées par le Comité Ministériel	Réunions et séances de travail des membres du Secrétariat Permanent	Rapports d'activités Comptes rendus de réunion et PV d'approbation	Idem
<b>Résultat R2.3</b>	Projets lancés dans les pays bénéficiaires	Accords de financement les bailleurs de fonds Séminaires deancements	Conventions avec les bailleurs de fonds Actes des séminaires	Idem + contribution des bailleurs de fonds
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°3</b>				
<b>Résultat R3.1</b>	Programme d'activités pluriannuel élaboré et modalités de fonctionnement des réunions ministérielles définies	Réunions ministérielles Echanges de correspondance Site Web du secrétariat ; E-mail	Dossiers du projet Evaluation indépendante	Volonté politique Disponibilité des ministres

<b>Résultat R3.2</b>	Décisions, politiques et stratégies adoptées	Décisions, politiques et stratégies adoptées	Dossiers du projet Evaluation indépendante	Idem
----------------------	--	--	---	------

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes.

C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de la coordination et le suivi du PAR /GIRE(axe n° 2), que s'inscrit le présent projet.

#### **4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles**

La nécessité d'une approche concertée dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest n'est pas seulement dictée par des considérations de coopération sur les bassins partagés mais aussi par des questions liées aux mouvements réguliers des personnes en direction des zones plus prospères. Le problème engendré par l'afflux massif des populations vers les grands pôles économiques où la disponibilité en eau apparaît comme un facteur d'équilibre important, ne peut être résolu, de manière durable, qu'à l'échelle régionale. Mais, si la volonté de développer une coopération politique entre les instances de décision existe, elle trouve sa limitation dans l'absence d'organes fiables de supervision technique capables d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des principes de gestion des ressources en eau.

Depuis la dissolution du Comité Inter-Etats d'Etudes Hydrauliques (CIEH), il semble qu'aucune des institutions régionales existantes, n'est à même d'assumer correctement, à l'échelle des 16 pays de la Région, le rôle de coordonnateur des actions d'ordre politique et/ou technique touchant la gestion des ressources en eau.

La décision du Comité de Suivi Ministériel (CSM) de placer l'organe de coordination sous l'égide de la CEDEAO a résolu l'aspect lié à l'autorité politique de l'organe de coordination, toutefois en ce qui concerne la coordination et le suivi des aspects techniques du PAR-GIRE/AO, il va falloir faire un choix approprié du siège définitif de l'organe en pensant notamment à un site géographiquement bien situé et surtout d'accès facile par les moyens modernes de communication (transport aérien, télécommunications, Internet, etc.)

A l'évidence, la réussite du processus engagé à Ouagadougou exige la mise en place d'outils et d'organes compétents pouvant appuyer, à l'échelle régionale, la mise en application des recommandations de la Conférence de Ouagadougou.

La mise en place de cet organe aura un impact décisif sur la coordination politique et sur la coopération technique en matière de gestion des ressources en eau de la région.. A moyen et long termes, les activités de l'organe auront une incidence au niveau de l'harmonisation des plans et programmes de développement des pays c'est à dire aussi un facteur d'intégration des politiques de développement qui s'inscrivent dans les orientations majeures décidées par les pays de l'espace CEDEAO.

Les bénéficiaires potentiels des activités futures de l'organe de coordination sont principalement :

- Les services techniques des pays de la région qui trouveront dans l'organe un soutien technique et une source d'information inestimable ;
- Les organismes de bassin de la région qui en feront un lieu de concertation ;
- Les usagers de l'eau de la région (Sociétés des eaux, irriguants, industriels, associations de consommateurs etc. ) dont les points de vue seront davantage pris en compte au cours de la planification des ressources en eau.

#### **5. Actions en cours ou en préparation liées au projet**

- Le PAR-GIRE/AO dans son ensemble ;
- Les organismes régionaux de bassins en Afrique de l'Ouest ;
- Les autres organismes régionaux concernés par la gestion de l'eau (CILSS/PASR/AO, AGRHYMET, ALG, UEMOA, UICN, etc.) ;
- Le Cadre d'Action et le projet du partenariat régional du WATAC.



## 6. Objectifs visés et résultats attendus

L'objectif général de ce projet est de pérenniser le processus de la Conférence de Ouagadougou. Il s'agit de définir, et d'installer le cadre de coopération et de concertation régionale pour la mise en œuvre du Plan d'action régional de gestion intégrée des ressources en eau.

L'objectif global se définit donc ainsi :

La Coordination et suivi des actions au niveau régional traduisant de manière opérationnelle les recommandations de la Conférence de Ouagadougou

Les objectifs spécifiques sont au nombre de trois :

- Faciliter la mise en œuvre et le suivi ministériel du Plan d'action régional ;
- Créer un cadre d'initiative et de formulation des projets d'intérêt régional du secteur de l'eau ;
- Créer un cadre permanent de concertation pour les ministres chargés de l'eau des pays de la région et permettre ainsi une harmonisation des politiques et des stratégies en matière d'eau.

Chaque objectif correspond à un certain nombre de résultats attendus identifiés dans le tableau synoptique de planification (cadre logique)

## 7. Description des activités

A titre indicatif, les activités du projet sont identifiées sommairement ci-après. Le détail de ces activités sera donné dans le document de projet à élaborer en vue du financement.

### Activités correspondant aux résultats R1.1 :

Activité A.1.1.1 : Confirmation des missions et des compétences du Secrétariat Permanent (Prodoc) et rédaction des textes organiques et des procédures

Activité A.1.1.2 : Elaborer le programme de travail

Activité A.1.1.2 : Organiser et tenir la première réunion ministérielle et faire approuver les textes organiques par les gouvernements

### Activités correspondant aux résultats R1.2

Activité A.1.2.1 : Recrutement de l'assistance technique nécessaire (identifiée dans le Prodoc)

Activité A.1.2.2 : Recrutement des experts régionaux et formation éventuelle

Activité A.1.2.3 : Recrutement du personnel d'appui

### Activités correspondant aux résultats R1.3

Activité A.1.3.1 : Négocier les locaux pour le siège

Activité A.1.3.2 : Définir, commander et installer les équipements

### Activités correspondant aux résultats R2.1

Activité A.2.1.1 : Enquête auprès des pays (dans la continuité des travaux de la Conférence et du Secrétariat Intérimaire)

Activité A.2.1.2 : Enquête auprès des organisations internationales (GWP-WATAC, Vision Framework for Action, etc.) et des bailleurs de fonds

### Activités correspondant aux résultats R2.2

Activité A.2.2.1 : Soumettre les fiches projets au Comité Ministériel et les faire approuver

Activité A.2.2.2 : Rédiger les documents de projets (First draft)

### **Activités correspondant aux résultats R2.3**

Activité A.2.3.1 : Finaliser les documents de projets et préparer les conventions de financement

Activité A.2.3.2 : Participer au lancement des projets

### **Activités correspondant aux résultats R3.1**

Activité A.3.1.1 : Préparer les statuts et les procédures du Comité Ministériel

Activité A.3.1.2 : Préparer les statuts du Secrétariat Permanent et les faire adopter par le Comité Ministériel

### **Activités correspondant aux résultats R3.2**

Activité A.3.2.1 : Analyse des besoins e financement

Activité A.3.2.2 : Elaboration de la stratégie de mobilisation des moyens de fonctionnement à long terme

Activité A.3.2.3 : Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des moyens de fonctionnement à long terme

## **8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet**

### **Délai d'exécution :**

La durée du projet est estimée à 2 ans

### **Agence d'exécution :**

L'agence d'exécution sera désignée conjointement par le Gouvernement du pays hôte de l'organe de coordination, la CEDEAO et le bailleur de fonds. Une assistance technique (incluse dans le budget) est requise de la part des institutions internationales compétentes dans le domaine.

## **9. Suivi et évaluation**

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre du projet et soumis pour validation à la CEDEAO et au bailleur de fonds. Le plan de travail sera actualisé tous les semestres pour tenir compte des ajustements nécessaires à faire en vue de respecter le calendrier du projet. L'équipe produira à échéance régulière, les documents et veillera à la réalisation des principaux produits attendus. Les dossiers et documents issus de la mise en œuvre du projet seront adressés aux différentes parties prenantes. Une mission de suivi-évaluation est prévue à la fin de chaque année. L'évaluation finale se fera trois mois après la fin du projet.

## **10. Budget du projet**

Le budget du programme couvre les charges liées à la préparation des textes organiques (Statuts, règlement intérieur, accord de siège, etc.) de l'organe régional de coordination et de suivi du processus de gestion intégrée des ressources en eau ainsi que les frais d'installation et d'équipement.

Il est estimé (en première approximation) à 1 million de dollars des Etats Unis. Le détail du budget est donné ci-dessous :

Personnel	400 000 USD
Missions	210 000 USD
Formation	50 000 USD
Réunions de groupe	100 000 USD
Equipement	100 000 USD
Divers	60 000 USD

Total	920 000 USD
Frais d'exécution (10%)	90 000 USD
<b>Total général :</b>	<b>1 100 000 USD</b>

### 11. Facteurs de risque

Différentes perceptions du rôle et de la place de l'organe de coordination dans le concert des organismes régionaux en Afrique de l'Ouest.

### 12. Préalables

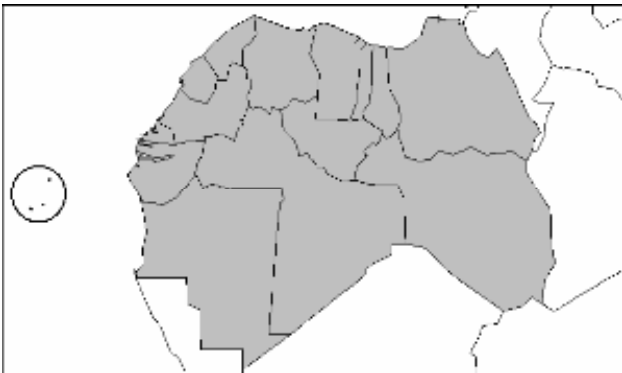
Un engagement ferme des pays à soutenir l'organe de coordination et un engagement à coopérer des organismes régionaux existants.

### 13. Plan de réalisation prévisionnel indicatif

Activités	Trimestre	Année 1				Année 2			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Gestion du projet									
Elaboration de plans de travail détaillés									
Elaboration des textes organiques Structure pérenne									
Renforcement des capacités									
Elaboration du plan d'action pluriannuel									
Organisation des réunions de groupe et formation									
Suivi-évaluation du projet									

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG4-2.2.a**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Mise en place d'un cadre régional de coopération et d'échange d'informations</li>   <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Coordination régionale de la GIRE</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Ressources en eau douce Environnement habitant (renforcement des capacités) Intégration régionale</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Type de projet</b> Projet régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Résumé du projet :</b> Le projet consiste essentiellement à créer un réseau immatériel de coopération et d'échange d'informations sur les ressources en eau et leurs modes de gestion, le réseau devra relier en permanence des centres (nœuds) situés dans les 16 pays de la région.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Budget</b> 480 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Durée</b> 2 ans</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Faciliter l'intégration régionale à travers un organe permanent de coopération et d'échange d'information sur les ressources en eau dans les pays de la région et leurs modes de gestion	Création et installation de l'organe permanent Accord sur le nœud administrateur	Siège de l'organe permanent Rapport d'activités de l'organe	Disponibilité à coopérer des centres d'information existants
<b>Objectif spécifique</b>	Créer un cadre (immatériel) de coopération et d'échange d'information sur les ressources en eau dans les pays de la région et leurs modes de gestion	Existence d'un réseau fonctionnel Accord de coopération entre les centres constituant les nœuds du Réseau	Rapport des centres nationaux jouant le rôle de nœuds du Réseau	Possibilité de joindre tous les nœuds par Internet

#### **Résultats attendus**

<b>Résultat R.1</b>	Le cadre de coopération est défini	Forme (réseau immatériel) Mandats officiels Moyens (humains et matériels) Ressources	Dossiers du projet Avis des pays Evaluation indépendante	Collaboration des services concernés de chaque pays
<b>Résultat R.2</b>	Le cadre de coopération et les points focaux nationaux sont constitués en réseau	Equipements acquis Points focaux équipés Adresses Web et E-mail Personnel formé Procédures	Dossiers du projet Accords des bailleurs de fonds Inventaires des équipements Evaluation indépendante	Collaboration des services concernés de chaque pays Etat des réseaux de télécommunications dans certains pays
<b>Résultat R.3</b>	Le cadre de coopération fonctionne de façon durable	Ressources garanties sur le long terme	Dossiers du projet Accords des pays Evaluation indépendante	Volonté politique de contribuer Mode de financement durable

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau .

Cette nouvelle approche, reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface - eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes.

C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans l'axe n° 2 ci-dessus, que s'inscrit le présent projet.

#### 4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles

Les rapports de pays à la Conférence de Ouagadougou ont fait ressortir :

- d'une part que les ressources humaines de la région en matière de gestion de l'eau étaient de qualité mais en effectif insuffisant pour faire face à tous les problèmes ;
- d'autre part une volonté politique de coopération en vue d'une meilleure intégration régionale.

Par ailleurs, la consultation, menées par le SISCOA, auprès des organisations régionales a révélé d'une part, l'existence d'importants centres modernes de documentation et d'information portant sur les ressources en eau (OMVS à Saint Louis, ABN et AGRHYMET à Niamey et le « Pôle » de l'eau - EIER, CREPA et IRD - à Ouagadougou) et d'autre part le souhait de certains responsables des organisations de participer activement à la mise en œuvre du réseau d'échange d'information tel que préconisé par le présent projet.

Dans ces conditions, il est judicieux de créer un cadre permanent de coopération et d'échange d'informations qui mettra en synergie les efforts des opérateurs du secteur de l'eau de la région (décideurs, administrateurs, distributeurs, enseignants, chercheurs, etc.) et facilitera l'harmonisation des points de vues, l'interprétation des principes et des concepts, et l'appropriation des outils de gestion.

Compte tenu de l'évolution extrêmement rapide des techniques de communication modernes, la question se pose de savoir quelle est aujourd'hui la forme la mieux appropriée à donner à ce cadre régional :

- Soit une institution classique, multinationale, avec ses locaux et ses personnels, un peu à l'image du défunt CIEH (Centre Interafricain d'Etudes Hydrauliques) mais élargi aux pays anglophones et lusophones;
- Soit un réseau immatériel construit sur le réseau Internet et mettant en connexion les services nationaux et régionaux chargés de la gestion des ressources en eau, en faisant jouer un rôle d'interface nationale aux points focaux nationaux institués dans le cadre du suivi de la Conférence de Ouagadougou.

Il est connu que la première option est lourde et coûteuse et que l'expérience jusqu'à ce jour avec ce genre d'institutions a mis en évidence de nombreux problèmes de durabilité. Pour cette raison, et pour des raisons purement budgétaires et de facilité de fonctionnement, et pour associer le plus grand nombre d'opérateurs au réseau d'échanges, il est évident que la meilleure formule est dès à présent celle du réseau immatériel construit autour d'Internet (et dont les avantages ne pourront que se renforcer dans le futur. Toutefois, il sera nécessaire de faire jouer un rôle particulier d'administration du système à l'un des nœuds du réseau.

C'est cette nouvelle forme de coopération et d'échanges d'informations (qui n'exclut pas des rencontres physiques en des lieux divers) que se propose de mettre en œuvre le présent projet.

Il faut remarquer toutefois que le processus de suivi de la Conférence a révélé que l'un des principaux problèmes à résoudre dans la région est celui des communications. En effet, ce ne sont pas tous les points focaux qui sont connectés à Internet et certains pays sont même impossibles à joindre par fax ou par téléphone. Il faudra donc veiller : (1) à équiper de connexions à Internet les points focaux et les institutions clés non encore raccordés dans certains pays ; (2) à garantir le bon fonctionnement du système de communications et (3) à former le personnel là où c'est nécessaire.

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- 1- Les points focaux et les services chargés de la gestion de l'eau,
- 2- Les organismes régionaux de bassins,
- 3- Les centres de formation et de recherche dans le domaine de l'eau,
- 4- Les consommateurs qui bénéficieront, in fine, d'une gestion des ressources en eau plus efficace.
- 5- Les ONG et les associations de développement

## 5. Actions en cours ou en préparation liées au projet

- Les projet du PAR/GIRE dont :
  - PG1-1.3.a : Projet régional d'information, éducation et sensibilisation
  - PG1-1.3. b : Projet régional de formation et de recherche-développement
  - PG4-2.1.a : Mise en place d'un cadre régional de coopération et d'échange d'informations
- Les activités des centres, nationaux et régionaux de documentation et d'information concernés par la gestion des ressources en eau ;
- Les activités des centres de formation et de recherche du domaine de l'eau (EIER , CREPA, etc.) ;
- Les activités du GWP WATAC

La mission de formulation du projet devra visiter la plupart de ces centres et examiner avec leurs responsables une forme de coopération avec le futur réseau de coopération et d'échange d'informations sur la gestion des ressources en eau.

## 6. Objectifs visés et résultats attendus

L'objectif global peut se formuler ainsi :

- Faciliter l'intégration régionale à travers un organe permanent de coopération et d'échange d'informations sur les ressources en eau dans les pays de la région et leurs modes de gestion

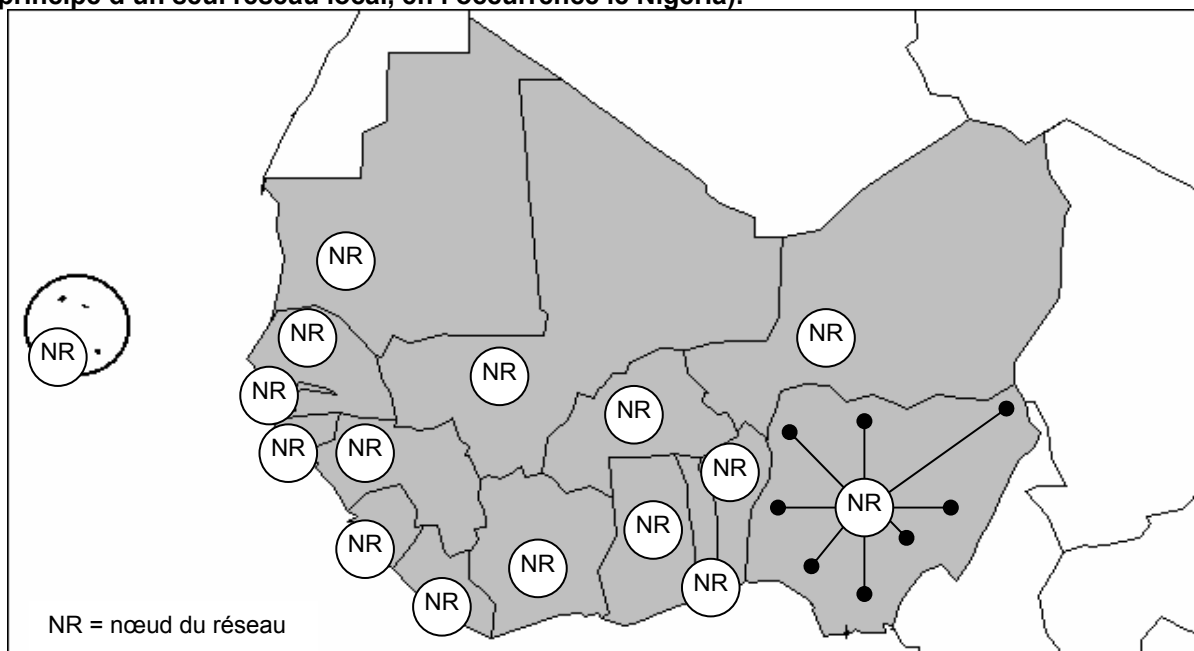
L'objectif spécifique visé est unique :

- Créer un cadre (sous forme d'un réseau immatériel) de coopération et d'échange d'informations sur les ressources en eau dans les pays de la région et leurs modes de gestion.

Chaque nœud du réseau sera relié directement aux 15 autres ainsi qu'aux institutions clés du pays et jouera le rôle d'administrateur d'interface avec les structures nationales connectées à Internet qui peuvent aussi, bien sûr, se connecter directement aux autres nœuds du réseau extérieurs au pays.

L'architecture envisagée pour le réseau est indiquée schématiquement sur la figure suivante.

**Figure. Architecture envisagée pour le réseau (on s'est limité à faire figurer l'exemple de principe d'un seul réseau local, en l'occurrence le Nigeria).**





## 7. Description des activités

Les activités de ce projet se déduisent simplement résultats attendus.

### Activités relatives au résultat R.1 : Le cadre de coopération est défini

- Identifier au plan institutionnel et physique les points focaux et les institutions clés qui participeront au réseau (cette liste non limitative pourra toujours être élargie) ;
- Evaluer l'état de leur connexion à Internet et identifier les problèmes à résoudre (équipements, lignes, formation du personnel ou autres) ;
- Définir le nœud chargé de l'administration du réseau et de la veille technologique ;
- Estimer les coûts de fonctionnement sur le long terme pour le nœud central et pour chaque pays ;
- Formuler des recommandations pour un réseau fonctionnel ;
- Organiser une réunion régionale pour présenter les recommandations et les faire approuver par les autorités locales, l'organe de coordination et de suivi, et le bailleur de fonds.

### Activités relatives au résultat R.2 : Les points focaux et les institutions clés sont constitués en réseau

- Définir, commander, réceptionner et installer les équipements ;
- Procéder aux abonnements (adresses Web et E-mail) ;
- Former le personnel si nécessaire.

### Activités relatives au résultat R.3 : Le cadre de coopération fonctionne de façon durable

- Assurer la rentrée des ressources et les garantir sur le long terme, pour couvrir non seulement les abonnements et l'administration centrale du réseau mais aussi les réunions de coordination (activité suivante) ;
- Organiser des réunions régionales périodiques (tous les deux ans par exemple) pour faire le point de l'efficacité du système et des services rendus.

## 8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet

### Délai d'exécution :

La durée du projet est estimée à 2 ans

### Agence d'exécution :

L'agence d'exécution et le siège du nœud/administrateur du réseau seront choisis d'un commun accord entre le CPCS et le bailleur de fonds.

## 9. Suivi et évaluation

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation aux bailleurs de fonds et à l'agence d'exécution. Le plan de travail sera actualisé tous les ans. L'équipe produira à échéance régulière les documents faisant le point de l'avancement du projet et veillera à la diffusion des principaux résultats obtenus. Les dossiers et documents issus de la mise en œuvre du projet seront adressés aux autorités des pays bénéficiaires. Une évaluation finale est prévue dans chaque pays par des consultants nationaux indépendants coordonnés par l'organe d'exécution.

## 10. Budget du projet (en dollars US)

### Le cadre de coopération est défini

Etat des lieux (expertise et missions)	100 000 USD
Estimation des coûts	12 500 USD
Formulation des recommandations	12 500 USD
Reproduction / diffusion des rapports	5 000 USD

<i>Sous-total :</i>		<i>130 000 USD</i>
<b>Les points focaux et les institutions clés sont constitués en réseau</b>		
Equipements (16 postes)	100 000 USD	
Abonnements (sur la durée du projet)	30 000 USD	
Formation (là où c'est nécessaire)	40 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>170 000 USD</i>
<b>Le cadre de coopération fonctionne de façon durable</b>		
Expertise internationale	30 000 USD	
Expertise régionale	20 000 USD	
Réunions de groupes	50 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>100 000 USD</i>
<i>Missions (incluses dans les activités ci-dessus)</i>		<i>p.m.</i>
<i>Réunions de groupes (incluses dans les activités ci-dessus)</i>		<i>p.m.</i>
<i>Frais d'exécution (~10%)</i>		<i>40 000 USD</i>
<i>Mission de formulation du document de projet</i>		<i>40 000 USD</i>
<b>Total général</b>		<b>480 000 USD</b>

### 11. Facteurs de risque.

Il est possible que dans certains pays, les Points Focaux Nationaux ne sont pas les cadres les mieux indiqués pour servir de nœuds du réseau régional ; certains centres régionaux de documentations sont bien outillés (équipement et personnel technique) pour jouer le rôle de nœud du réseau régional de coopération et d'échange d'informations.

### 12. Préalables

Obtenir l'accord des Etats afin que dans chaque pays le choix du nœud national ou régional soit fait en raison de l'efficacité de l'organisme d'accueil.

### 13. Plan de réalisation prévisionnel

A définir par l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet au moment du démarrage effectif des activités.

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG5-3.1.a**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Elaboration d'une convention cadre régionale relative à la gestion des ressources en eau partagées en Afrique de l'Ouest</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Création ou redynamisation d'organismes de bassins partagés</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Gestion conjointe des ressources en eau partagées Environnement habitant (accords régionaux )</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b> Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b> 1 500 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b> 3 années</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Mise en place d'un cadre de concertation, juridiquement contraignant, sur la gestion des ressources en eau partagées	Adoption par la majorité des Etats de la convention et proclamation de son entrée en vigueur par le Dépositaire de la convention (CEDEAO)	Rapport d'activités de la CEDEAO  Journaux Officiels des Etats	Volonté politique des Etats d'approfondir leur coopération dans le domaine de la gestion de l'eau
<b>Objectif spécifique n°1</b>	Convention cadre régionale de coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau partagées	A l'issue du projet, les textes de la convention cadre sont signés et ratifiés par les Etats de l'Afrique de l'Ouest	Texte de la convention cadre disponible auprès des autorités ministérielles de chaque Etat partie à la convention cadre régionale	Confirmation du soutien politique de tous les pays de la région au processus de la GIRE
<b>Objectif spécifique n°2</b>	Développement des capacités d'application de la convention cadre régionale	Un Secrétariat de suivi de la mise en œuvre de la convention cadre régionale est installé	Accord de siège pour le Secrétariat de suivi de la convention cadre	Un Etat ou un organisme régional accepte d'abriter l'organe de suivi de l'application de la Convention

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses préalables
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°1</b> Convention cadre régionale de coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau partagées				
<b>Résultat R1.1</b>	Accords régionaux de coopération sur les bassins versants inventoriés et analysés	Rapport d'inventaire des conventions existantes	Rapports d'activités du CPCS	Accord des organismes de bassin
<b>Résultat R1.2</b>	Principes directeurs et canevas de rédaction de la convention cadre approuvés au niveau régional	Principes directeurs convenus en vue de la rédaction du projet convention cadre	Compte rendu des points focaux sur la réunion ayant approuvé ces principes directeurs	
<b>Résultat R1.3</b>	Textes de la convention cadre régionale sur la gestion des ressources en eau partagées finalisés	Convention achevée et disponible	CEDEAO, le dépositaire de la convention	Accord des instances de la CEDEAOI

<b>Résultats correspondant à l'objectif n°2</b> Développement des capacités d'application de la convention cadre régionale				
<b>Résultat R2.1</b>	Législations nationales adaptées par rapport à la convention cadre	Les lois et règlements adaptés aux principes de la convention cadre	Rapport d'activités des points focaux	Engagement des services concernés
<b>Résultat R2.2</b>	Organes de suivi de la convention cadre installés	Création de cellule ad-hoc au sein du CPCS de la CEDEAO	Rapport d'activités de la CEDEAO ou du CPCS	
<b>Résultat R2.3</b>	Capacités d'application renforcées	Nombre de cadres formés et affectés à la cellule de suivi de la convention	Id	Disponibilité des cadres de la CEDEAO

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17% pour l'eau potable domestique, 76% pour l'agriculture irriguée et 7% pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau .

Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans [leurs] pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé

le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes.

C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans l'axe n° 3 ci-dessus, que s'inscrit le présent projet.

#### **4. Le problème à résoudre / bénéficiaires cibles**

En Afrique de l'Ouest, il existe un nombre relativement limité de bassins versants qui font l'objet d'accord de coopération entre les Etats riverains. Notamment, l'Autorité du Bassin du Niger, (ABN), l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), et l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Ces organisations de bassin ont été créées à des moments différents et elles n'ont pas toutes les mêmes objectifs. En conséquence elles fonctionnent sur la base d'accords et des conventions à contenus variés.

Les récents événements survenus entre Mauritanie et Sénégal à propos de l'utilisation des eaux du fleuve ont révélé également l'absence de cadre juridique approprié pour résoudre de tels conflits pourtant prévisibles.

L'on notera aussi que ces accords et conventions qui datent des années 60, ne pouvaient pas prendre en compte les principes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau des bassins partagés, principes mis en exergue seulement en 1992 à partir des conférences de Dublin et de Rio.

La réussite du processus de gestion intégrée des ressources en eau engagé à Ouagadougou exige donc la mise en place ou la redynamisation des cadres de concertation entre les pays riverains d'un même bassin. La convention cadre régionale relative à la gestion des ressources en eau partagées en Afrique de l'Ouest offre l'opportunité de développer la coopération régionale au plus haut niveau entre les Etats et de donner un cadre cohérent et homogène pour :

- Mettre à jour les conventions existantes en les mettant en conformité avec les nouveaux principes de GIRE
- Créer de nouvelles conventions sur les bassins où elles n'existent pas (ex. Sassandra, Comoé, Volta etc.)

Une fois mise au point, la convention cadre permettra l'harmonisation des décisions au plus haut niveau politique en matière de gestion des ressources des bassins partagés (vision à long terme dans la gestion des ressources en eau). Elle fera de la CEDEAO, en tant que dépositaire, un arbitre en cas de conflit lié à l'exploitation des ressources en eau des bassins partagés, elle renforcera ainsi le rôle politique de cette institution.

Les principaux bénéficiaires de cette convention sont :

- Les Gouvernements des 16 Etats de l'Afrique de l'Ouest et leurs services en charge de la gestion des ressources en eau;
- La CEDEAO
- Les organismes de gestion des bassins (ceux qui existent et ceux qui seront créés);
- Les collectivités territoriales;
- Les associations des usagers.

#### **5. Actions en cours ou en préparation liées au projet**

- Tous les projets du PAR-GIRE/AO, en particulier :
  - PG5-3.1.b Appui à la ratification et au suivi des conventions internationales
  - PG5-3.2.a Révision des conventions et restructuration/création des organes de gestion des bassins partagés
  - PG4-2.1.a Mise en place d'un organe de coordination et de suivi de la GIRE
- Activités dans le cadre des accords de bassins existants

- Le PASR-CILLS adopté en 1999 par les ministres chargés de l'environnement des pays membres du CILLS, en particulier le point relatif à la gestion des ressources en eau transfrontières
- Activités dans le cadre de l'application des conventions intéressant l'eau douce

## 6. Objectif global et objectifs spécifiques du projet

L'objectif général de ce projet est de créer un cadre de coopération politique pour la gestion concertée des bassins partagés grâce à l'adoption d'une convention cadre à l'échelle régionale. Le projet vise également à préparer les conditions nécessaires pour, ultérieurement :

- permettre l'actualisation des accords existants en tenant compte des exigences nouvelles en matière de concertation et de coopération sur les bassins partagés
- d'élaborer les instruments juridiques nouveaux de coopération pour les bassins qui n'ont pas fait l'objet d'accord préalable.

## 7. Description des activités

Pour l'essentiel, les activités à mener sont les suivantes :

### **Activités correspondant aux résultats R1.1 Accords régionaux de coopération sur les bassins versants inventoriés et analysés**

Activité A.1.1.1 : Inventaire des accords régionaux

Activité A.1.1.2 : Analyse des accords régionaux sous l'angle de la gestion intégrée des ressources en eau

### **Activités correspondant aux résultats R1.2 Principes directeurs et canevas de rédaction de la convention cadre approuvés au niveau régional**

Activité A.1.2.1 : Elaboration des principes directeurs et du canevas de rédaction de la convention cadre

Activité A.1.2.2 : Approbation des principes directeurs et du canevas de rédaction de la convention cadre

### **Activités correspondant aux résultats R1.3 Textes de la convention cadre régionale sur la gestion des ressources en eau partagées finalisés**

Activité A.1.3.1 : Rédaction des textes de la convention cadre régionale

Activité A.1.3.2 : Suivi de la signature et ratification de la convention cadre régionale

### **Activités correspondant aux résultats R2.1 Législations nationales adaptées par rapport à la convention cadre**

Activité A.2.1.1 : Inventaire des législations nationales

Activité A.2.1.2 : Adaptation des législations nationales par rapport aux principes directeurs de la convention cadre

### **Activités correspondant aux résultats R2.2 Organes de suivi de la convention cadre installés**

Activité A.2.2.1 : Installation des organes nationaux de suivi de la convention

Activité A.2.2.2 : Installation de l'organe régional d'application de la convention

Activités correspondant aux résultats R2.3 Capacités d'application renforcées

Activité A.2.3.1 : Renforcement des capacités nationales

Activité A.2.3.2 : Renforcement des capacités régionales

## 8. Modalités de mise en œuvre d'exécution du projet

### **Délai d'exécution :**

La durée du projet est estimée à un an.

### **Agence d'exécution :**



L'agence d'exécution sera choisie d'accord parties entre le CPCS et le bailleur de fonds.

## 9. Suivi et évaluation

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre du projet et soumis pour validation aux bailleurs de fonds et à l'agence d'exécution. Le plan de travail sera actualisé tous les ans. Une mission d'évaluation est prévue au début de la deuxième année ainsi qu'au milieu de la troisième année après le démarrage du projet. L'évaluation finale se fera au cours du premier semestre avant la clôture du projet.

## 10. Budget du projet

Le budget du projet couvre les charges liées à la préparation des textes juridiques et le suivi du processus de signature et de ratification de la convention cadre par les autorités compétentes de chaque pays. Le budget est estimé à 1,5 millions de dollars des Etats Unis. Le détail est donné ci-dessous :

Personnel	500 000 USD	
Missions	400 000 USD	
Formation	25 000 USD	
Réunions de groupe	200 000 USD	
Equipement	50 000 USD	
Divers	175 000 USD	
<b>Sous-total</b>		<b>1 350 000 USD</b>
<b>Frais d'exécution</b>		<b>150 000 USD</b>
<b>Total général</b>		<b>1 500 000 USD</b>

## 11. Facteurs de risque

Après la mise au point de la convention et son adaptation en réunion, son entre en vigueur pourrait prendre un long délai si elle requière la ratification d'une forte majorité des pays de la région

## 12. Préalables

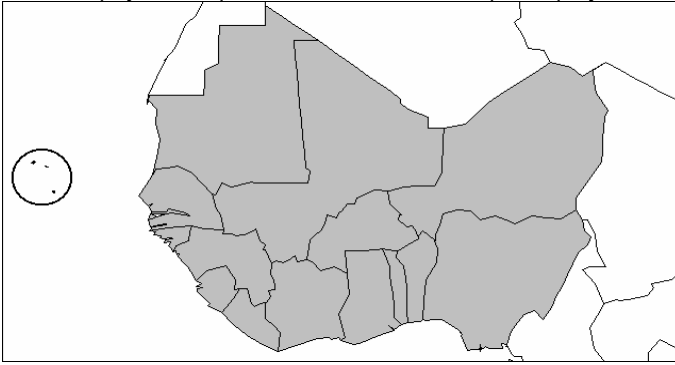
Obtenir l'adhésion des organismes de bassins à l'idée de la convention cadre

## 13. Plan de réalisation prévisionnel

Activités	Période Trimestre	Année 1				Année 2				Année 3			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Gestion du projet													
Elaboration de plans de travail détaillés													
Elaboration de la convention cadre													
Suivi de la signature de la convention cadre													
Suivi de la ratification convention cadre													
Organisation des réunions													
Suivi-évaluation du projet													

**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG5-3.1.b**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b>  Appui à la ratification et à l'application des conventions internationales pertinentes en matière de gestion des ressources en eau (propres ou partagées).</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b>  Création ou redynamisation d'organismes de bassins partagés</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b>  Ressources en eau douce Environnement habitant (cadre juridique et institutionnel, capacités techniques)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b>  Projet régional (+ intérêt didactique au niveau global)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b>  Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b> : Le projet doit contribuer à actualiser les législations nationales en matière de gestion de l'eau en mettant à la disposition des services étatiques concernés un document guide d'interprétation des conventions internationales relatives à l'eau et à ses modes de gestion.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b>  710 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b>  12 mois</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Appliquer les conventions internationales intéressant la gestion des ressources en eau dans les pays de la région	Ratification de nouvelles conventions pertinentes par les Etats de la région	Ministères chargés des ressources en eau, rapports d'activités.	Existence de conventions internationales sur l'eau non ratifiées par les Etats de la région.
<b>Objectif spécifique</b>	Mettre à la disposition des pays de la région un (ou plusieurs) guide(s) pour la ratification et la mise en application des conventions	Guides élaborés et diffusés  Dispositions juridiques, institutionnelles et techniques prises au niveau de chaque pays	Rapports de l'organe régional de coordination et suivi  Services chargés de la gestion des ressources en eau dans chaque pays  Ministères des affaires étrangères de chaque pays	Collaboration avec les instances internationales compétentes en matière de suivi de l'application des conventions

#### **Résultats attendus**

<b>Résultat R.1</b>	Les textes principaux intéressant le secteur de l'eau de chaque pays sont recensés, analysés, comparés et évalués	Textes collectés  Analyses et diagnostics  Recommandations faites	Dossiers du projet  Avis des pays  Evaluation indépendante	Collaboration des services concernés de chaque pays
<b>Résultat R.2</b>	Les textes des conventions pertinentes sont recensés, analysés et rassemblés en recueils	Textes collectés  Analyses  Recueils (trois langues)	Dossiers du projet  Evaluation indépendante	Collaboration avec les instances internationales depositaires des conventions
<b>Résultat R.3</b>	Le guide pour la ratification et la mise en application des conventions pertinentes en matière de gestion des ressources en eau est mis à la disposition des pays	Texte du guide élaboré  Texte approuvé au niveau régional  Guides édités et diffusés (trois langues)	Dossiers du projet  Avis des pays  Evaluation indépendante	Volonté politique d'homogénéisation des principes au niveau régional

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau .

Cette nouvelle approche, reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface - eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de Suivi Ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en

actions concrètes.

C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de redynamisation de la collaboration en Afrique de l'Ouest (Axe n° 3), que s'inscrit le présent projet.

#### 4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles

Les rapports de pays à la Conférence de Ouagadougou ont fait ressortir que la gestion de l'eau s'inscrit presque toujours dans un flou ou un vide juridique (textes manquants ou vétustes ou inappliqués, chevauchements ou lacunes de compétences...).

Les textes ne sont pas appliqués parce que les lois sont incomplètes ou parce que les décrets d'application n'ont pas été pris, mais aussi par manque de ressources humaines et de moyens pour faire appliquer la loi.

La plupart des pays ont ratifié les « grandes » conventions internationales intéressant l'eau, comme l'indique le tableau suivant (qui sera à actualiser en fonction des nouvelles ratifications intervenues depuis la Conférence de Ouagadougou). La Convention de Bamako n'a été signée que par des pays francophones et la Guinée-Bissau. Seul le Nigeria a signé la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières des produits toxiques et dangereux.

##### Adhésion aux conventions internationales

	BEN	BKF	CVI	IVC	GAM	GHA	GUI	GBS	LIR	MLI	MAM	NER	NIR	SEN	SIL	TOG
Ramsar, 1971	■	■		■		■				■	■	■		■		
Bâle, 1989													■			
Bamako, 1991	■	■		■			■	■		■		■		■		■
CCCC, 1992	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■	■	■	■	■
Biodiversité, 1992	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■	■	■	■	■
Désertification, 1994	■	■	■		■	■		■		■	■	■		■		■

CCCC/ Convention cadre sur les Changements Climatiques

Les administrations de l'eau des pays de la région reconnaissent qu'il est rare que les législations nationales aient fait l'objet d'une harmonisation explicite avec les conventions internationales qu'ils ont ratifiées. Il est rare aussi, au plan institutionnel, que les gouvernements aient mis en place les instances nationales de suivi de veiller à l'application des conventions ratifiées (bien que la plupart de celles-ci prévoient explicitement la création d'organes nationaux ad hoc comme obligatoire). Enfin, il est rare encore que les pays disposent de l'expertise suffisante pour interpréter et transcrire en dispositions techniques concrètes des textes souvent complexes, voire obscurs pour des non-juristes.

Pourtant, d'une manière générale, comme en ce qui concerne plus précisément la gestion de l'eau, le droit est la traduction obligée de toutes les décisions. Pour s'inscrire dans la réalité économique et sociale, les choix politiques et/ou administratifs passent nécessairement par le « filtre juridique ». Ils doivent donc revêtir une forme juridique et se traduire, selon le cas, par des lois, des décrets et des arrêtés ministériels, des circulaires, ou encore des ordres donnés par une autorité administrative à ses subordonnés.

Cette observation a une conséquence méthodologique importante dans la mesure où le « juriste-traducteur » doit être en position de comprendre parfaitement ce qu'il devra ensuite transposer en termes juridiques. De là découle, pour les services nationaux chargés de la gestion des ressources en eau, l'obligation d'appréhender les problèmes selon une approche pluridisciplinaire et dans leur réalité concrète, avant même de les traiter au point de vue juridique.

D'un point de vue socio-politique, les textes juridiques ne sont que la partie visible d'un ensemble plus vaste, la résultante de l'action du pouvoir politique et des volontés enchevêtrées des multiples acteurs concernés. On en déduira simplement que l'application effective des textes dépend étroitement de leur adéquation aux réalités économiques et sociales et que la connaissance du terrain est une condition déterminante de l'efficacité juridique.

Il importe donc que les services chargés de la gestion des ressources en eau disposent de documents interprétant les dispositions proprement juridiques des conventions internationales sous une forme accessible aux non-juristes.

Le but de ce projet est d'élaborer et mettre à la disposition des services nationaux un document–guide pour interpréter les conventions internationales portant sur les ressources en eau et leurs modes de gestion. Chaque pays, grâce au projet, sera en mesure d'adapter son cadre juridique et institutionnel, et de produire ses textes législatifs et réglementaires complémentaires conformes aux conventions internationales qui s'imposent au dispositif juridique national.

Dans les pays cibles, les principaux bénéficiaires de ce projet sont :

1. Les gouvernements qui seront soutenus dans leurs volontés de ratifier les conventions internationales qui les concernent, d'adapter en conséquence leurs législations nationales, d'harmoniser les approches de gestion de l'eau au niveau régional ;
2. Les services de gestion des ressources en eau qui disposeront d'un outil d'aide à la décision et à l'élaboration de la réglementation nationale ;
3. Les consommateurs qui bénéficieront, in fine, d'une gestion des ressources en eau plus efficace parce que mieux suivie, et plus équitable.

## 5. Actions en cours ou en préparation liées au projet

- Tous les projets du PAR-GIRE/AO, en particulier :
  - PG4-2.1.a Mise en place d'un organe de coordination et de suivi de GIRE
  - PG5-3.1.a Elaboration d'une convention cadre régionale relative à la GIRE
  - PG5-3.2.a Révision des conventions et restructuration/création des organes de gestion des bassins partagés
  - PG1-1.1.a Appui aux plans d'action nationaux
- Les activités en cours dans le cadre des conventions (desertification - CILLS, Biodiversité - FEM, etc.)
- Le Cadre d'Action régional du GWP-WATAC

## 6. Objectifs visés et résultats attendus

L'objectif global peut se formuler ainsi :

- Appliquer les conventions internationales intéressant la gestion des ressources en eau dans les pays de la région.

L'objectif spécifique visé est unique :

- Mettre à la disposition des pays de la région un (ou plusieurs) guide(s) pour la ratification et la mise en application des conventions.

Les résultats attendus sont sommairement définis dans le cadre logique, ils sont au nombre de trois (3).

## 7. Description des activités

Les activités de ce type de projet se déduisent simplement des objectifs et des résultats attendus :

**Activités relatives au résultat R.1 : Les textes principaux intéressant le secteur de l'eau de chaque pays sont recensés, analysés, comparés et évalués**

- Recenser les textes législatifs et réglementaires existants en matière d'eau (et domaines liés : environnement, ressources naturelles, etc.) dans chaque pays ;
- Analyser / comparer les textes ;
- Constituer un recueil commenté des extraits de documents pertinents pour chaque pays, dans la langue du pays ;
- Diffuser les documents aux services compétents à travers les points focaux nationaux ;

- Recueillir les avis des administrations nationales.

**Activités relatives au résultat R.2 : Les textes des conventions pertinentes sont recensés, analysés et rassemblés en recueil**

- Recenser les conventions pertinentes en matière d'eau (et domaines liés : biodiversité, climat, environnement, ressources naturelles, bassins internationaux, etc.) et la bibliographie correspondante auprès des organes dépositaires ;
- Constituer un recueil complet des conventions (trilingue) ;
- Identifier les organes nationaux de suivi ;
- Analyser les textes et leur état d'application, comparer avec les dispositions des législations nationales ;
- Rédiger un rapport d'analyse de la situation par pays, dans la langue du pays ;
- Diffuser le recueil et le rapport d'analyse aux services compétents à travers les points focaux nationaux ;
- Recueillir les avis des administrations nationales.

**Activités relatives au résultat R.3 : Le guide pour la ratification et la mise en application des conventions pertinentes en matière de gestion des ressources en eau est mis à la disposition des pays**

- Recruter une équipe de consultants régionaux et internationaux chargés de la rédaction du Guide ;
- Rédiger un premier draft du Guide d'application des conventions ;
- Organiser la consultation avec les Gouvernements (avec l'aide des points focaux nationaux) ;
- Finaliser le Guide en fonction des observations recueillies ;
- Traduire, éditer et diffuser le Guide (3 langues : Anglais, Français, Portugais).

## **8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet.**

**Délai d'exécution :**

La durée du projet est estimée à 12 mois

**Agence d'exécution :**

L'agence d'exécution sera choisie d'accord parties par le CPCS et le bailleur de fonds ;

Etant donné la spécificité du domaine (application de conventions internationales aux contextes nationaux), on peut penser à faire exécuter le projet par une institution spécialisée (publique ou privée) dans le cadre d'un contrat à passer avec le CPCS. En raison de la diversité linguistique des pays de la région, l'institution retenue devra se faire assister par des universités : une francophone, une anglophone et une lusophone.

## **9. Suivi et évaluation**

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation au CPCS et au bailleur de fonds. Le plan de travail sera actualisé à mi-parcours du projet. L'équipe produira à échéance régulière les documents faisant le point de l'avancement du projet et veillera à la diffusion des principaux résultats obtenus. Les dossiers et documents issus de la mise en œuvre du projet seront adressés aux autorités des pays bénéficiaires. Une mission de suivi-évaluation est prévue à mi-parcours, dans chaque pays. L'évaluation finale se fera trois mois après la clôture du projet.

## **10. Budget du projet**

Le budget du projet a été estimé comme suit :

<b>Législations nationales existantes</b>		
Recherche documentaire	50 000 USD	
Analyse des textes	100 000 USD	
Reproduction / diffusion des rapport	15 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>165 000 USD</i>
<b>Conventions internationales en vigueur</b>		
Recherche documentaire	15 000 USD	
Traduction (déjà faite en grande partie	5 000 USD	
Reproduction /diffusion du recueil	15 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>35 000 USD</i>
<b>Guide</b>		
Expertise internationale	200 000 USD	
Traduction	20 000 USD	
Reproduction	20 000 USD	
Diffusion du Guide	10 000 USD	
<i>Sous-total :</i>		<i>250 000 USD</i>
<i>Missions</i>		<i>100 000 USD</i>
<i>Réunions de groupes</i>		<i>100 000 USD</i>
<i>Frais d'exécution (~10%)</i>		<i>60 000 USD</i>
<b>Total</b>		<b>710 000 USD</b>

### 11. Facteurs de risque

A définir lors de la formulation du document du projet.

### 12. Préalables

Le financement des Plans d'Action Eau dans la majorité des pays de la CEDEAO afin de mettre en œuvre aussitôt le volet « législation des eaux ».

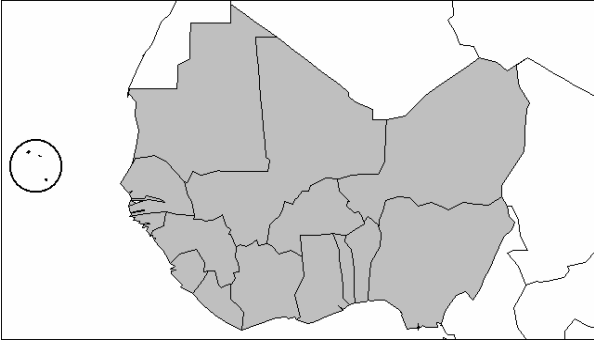
### 13. Plan de réalisation prévisionnel

A définir dans le cadre de la préparation du document du projet, puis à confirmer par l'équipe de mise en exécution du projet.



**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG5-3.2.a**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b>  Actualisation des conventions et restructuration des organes de gestion de bassins existants pour les mettre en conformité avec la convention cadre régionale et création de nouvelles conventions et organes de gestion pour les bassins internationaux de la région qui n'en sont pas encore dotés.</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b>  Création ou redynamisation d'organismes de bassins partagés</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b>  Environnement habitant (Coopération régionale)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b>  Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (Pays où le projet est exécuté)</b>  Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet</b> : Le projet vise à apporter aux pays de la région, un appui pour la mise en cohérence des conventions et accords existants par rapport aux principes reconnus au plan international, de gestion intégrée des ressources en eau, il permettra notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'actualisation des conventions et la restructuration des organisations de bassins existants</li> <li>▪ la mise en place et l'appui aux nouveaux mécanismes de coopération pour d'autres bassins partagés</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Budget</b>  1 650 000 dollars US</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Durée</b>  3 ans</li> </ul>	

## 2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global</b>	Gestion rationnelle et durable des bassins partagés tenant compte des intérêts des pays riverains	Respect des principes de la convention cadre régionale de coopération en matière de gestion des bassins partagés	Convention cadre Protocole d'accord de coopération régionale	Les gouvernements des 16 pays réaffirment leur engagement politique au plus haut niveau
<b>Objectif spécifique n° 1</b>	Actualisation des conventions et restructuration des organismes de bassins existants en les mettant en cohérence avec les principes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et la Convention cadre régionale	Les rapports détaillés sur les forces et faiblesses ainsi que des propositions concrètes de revitalisation des organisations de bassins sont soumis au Secrétariat de l'organe de coordination et de suivi de la GIRE	Textes améliorés des organisations de bassins existants Textes améliorés des conventions régionales existantes	Les organismes de bassins existants s'engagent à coopérer dans l'actualisation de leurs conventions et accords
<b>Objectif spécifique n° 2</b>	Création des conventions et des structures nouvelles conformément à la convention cadre régionale sur la gestion intégrée des ressources en eau partagées	A l'issue du projet, les statuts et règlements intérieurs des nouveaux organismes de bassins sont produits et diffusés auprès des autorités	Textes organiques des nouveaux organismes de bassins	Les Etats concernés par les nouvelles structures s'engagent à donner une suite aux textes mis au point par le projet

<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 1 Révision des conventions et restructuration des organismes de bassins existants</b>				
<b>Résultat R1.1</b>	Inventaire des conventions régionales effectué	Rapport d'inventaire.	Rapports du projet auprès du CPCS	Disponibilité des conventions
<b>Résultat R1.2</b>	Bilan des organisations de bassins existants réalisé	Bilan établi.	Id	Mise à disposition des rapports pertinents de la part des organismes
<b>Résultat R1.3</b>	Conventions entre pays riverains revues et améliorées	Conventions amendées selon la convention cadre.	Id	
<b>Résultat R1.4</b>	Accords entre pays riverains améliorés et mis en cohérence avec la convention-cadre régionale	Accords actualisés selon la convention cadre.	Id	
<b>Résultat R1.5</b>	Capacités des structures de bassins renforcées	Nombre d'agents recyclés pour les organismes de bassins.	Id	Disponibilité des agents de niveau requis pour la formation.
<b>Résultats correspondant à l'objectif n° 2 Mise en place et appui aux nouveaux organismes de bassins</b>				
<b>Résultat R2.1</b>	Zones nouvelles de bassins et problèmes identifiées	Bassins et problèmes spécifiques identifiés	Rapports du projet auprès du CPCS	Engagement des pays concernés par ces bassins
<b>Résultat R2.2</b>	Textes de création des nouvelles conventions finalisés et adoptés	Compte rendu réunion d'adoption des textes	Ministères chargés de l'eau, rapports d'activités	Engagement des Etats concernés à donner suite aux textes.
<b>Résultat R2.3</b>	Textes de création des nouvelles agences de bassins finalisés et adoptés	Compte rendu réunion d'adoption des textes	Id	Engagement des Etats à mettre en place les nouvelles structures
<b>Résultat R2.4</b>	Capacités techniques dans les nouvelles structures créées	Nombre d'agents affectés dans ces nouvelles structures	Id	Engagement des Etats à doter les structures d'agents compétents.

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface - eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de suivi ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes.

C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans de l'harmonisation des textes régissant les organismes de bassins de la région (Axe n° 3), que s'inscrit le présent projet.

#### 4. Problème à résoudre / bénéficiaires cible

En Afrique de l'Ouest on compte quatre (4) organismes de bassins (ABN, OMVS, OMVG et l'Autorité du Mano River). Ces organismes ont été créés il y a plus de trente (30) années déjà, ils ont des objectifs relativement différents et ils sont régis par des conventions dissemblables.

Par ailleurs trois (3) autres importants bassins partagés (Le Sassandra, la Comoé et la Volta) ne font jusqu'ici l'objet d'aucune convention régissant l'exploitation de leurs ressources en eau.

Ainsi, il apparaît nécessaire, dans le cadre d'une gestion rationnelle et durable des ressources en eau, d'entreprendre une revitalisation des conventions actuelles, la création de nouvelles conventions sur les bassins internationaux qui n'en sont pas pourvus et une amélioration des missions des structures de bassins selon les principes contenus dans la convention cadre.

Les principaux bénéficiaires de cette action sont :

- a) Les organismes de bassins existants qui auront ainsi l'occasion de réajuster leurs textes de base et leurs programmes d'activités selon les principes reconnus sur le plan international.
- b) Les nouvelles structures de bassins dont la création est nécessaire et urgente eu égard à la croissance des besoins en eau et aux risques de conflits qui en résultent.
- c) Généralement les usagers de l'eau en Afrique de l'Ouest ;

#### 5. Actions en cours ou en préparation liées au projet

- a) Tous les projet du PAR-GIRE/AO, en particulier :
  - PG1-1.1a : Appui aux Plans d'Action Nationaux,
  - PG5-3.1.a : Elaboration de convention cadre pour les eaux partagées,
  - PG5-3.1.b : Appui à la ratification de conventions internationales.
- b) Les activités en cours des organismes de bassins ;
- c) Le Cadre d'Action régional du GWP-WATAC.

#### 6. Objectifs visés et résultats attendus

Globalement, le projet vise à apporter aux pays de la région, un appui pour la mise en cohérence des conventions et accords existants par rapport aux principes reconnus au plan international, de gestion intégrée des ressources en eau.

Le projet comporte deux objectifs spécifiques :

1. L'actualisation des conventions et la restructuration des organisations de bassins existants ;
2. la mise en place et l'appui aux nouveaux mécanismes de coopération régionale en matière de gestion concertée des ressources en eau des bassins partagés.

Les résultats attendus sont au nombre de neuf, ils sont énoncés sommairement dans le tableau du cadre logique.

#### 7. Description des activités

Les principales activités du projet sont les suivantes :

##### **Activités correspondant aux résultats R1.1 : Inventaire des conventions régionales effectué**

Activité A.1.1.1 : Inventaire des conventions régionales

Activité A.1.1.2 : Analyse des missions par rapport aux principes de la convention cadre régionale

---

**Activités correspondant aux résultats R1.2 : Bilan des organisations de bassins existants réalisé**

Activité A.1.2.1 : Inventaire des structures de bassins existants

Activité A.1.2.2 : Bilan de leur fonctionnement par rapport aux principes de la convention cadre régionale

**Activités correspondant aux résultats R1.3 : Conventions entre pays riverains revues et améliorées**

Activité A.1.3.1 : Proposition d'amélioration des conventions

Activité A.1.3.2 : Validation des propositions

**Activités correspondant aux résultats R1.4 : Accords entre pays riverains améliorés et mis en cohérence**

Activité A.1.4.1 : Proposition de textes nouveaux prenant en compte les principes du GIRE (mis en cohérence avec la convention –cadre régionale)

Activité A.1.4.2 : Validation des nouveaux textes proposés

**Activités correspondant aux résultats R1.5 : Capacités des structures de bassins renforcées**

Activité A.1.5.1 : Identification des besoins en formation par rapport à la gestion intégrée des ressources en eau

Activité A.1.5.2 : Formation des personnels aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau

**Activités correspondant aux résultats R2.1 Zones nouvelles de bassins et problèmes identifiés**

Activité A2.1.1 : Inventaire des zones nécessitant des nouvelles conventions

Activité A2.1.2 : Identification des problèmes à résoudre

**Activités correspondant aux résultats R2.2 : Textes de création des nouvelles conventions finalisés et adoptés**

Activité A2.2.1 : Elaboration des textes des nouvelles conventions

Activité A2.2.2 : Adoption de nouvelles conventions

**Activités correspondant aux résultats R2.3 Textes de création des nouvelles agences de bassins finalisés et adoptés**

Activité A2.3.1 : Elaboration des textes des nouvelles structures de bassins (selon la taille et la nature des missions)

Activité A2.3.2 : Adoption des textes organiques de création des nouvelles structures de bassins

**Activités correspondant aux résultats R2.4 Capacités techniques dans les nouvelles structures créées**

Activité A2.4.1 : Identification des besoins en ressources humaines et matérielles par rapport à la gestion intégrée des ressources en eau

Activité A2.4.2 : Création des capacités (selon la nature des structures à mettre en place)

## **8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution**

**Délai d'exécution :**

La durée du projet est estimée à 3 ans.

**Agence d'exécution :**

Il serait bien venu d'associer étroitement les organismes de bassins existants à la mise en œuvre du présent projet. Dans ce sens il est recommandé de situer le projet au secrétariat de l'un des organismes de bassins et de confier à cet organisme la coordination et le suivi du projet en lieu et place du CPCS.

L'agence d'exécution sera choisie d'un commun accord entre l'organisme d'accueil, le CPCS et le bailleur de fonds.

## 9. Suivi et évaluation

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation à l'organisme d'accueil au CPCS et au bailleur de fonds. Le plan de travail sera actualisé tous les ans. L'équipe produira à échéance régulière, les documents faisant le point de l'avancement du projet. Les principaux résultats obtenus seront adressés aux autorités des pays hôtes et aux responsables des organisations de bassins existants pour avis. Une mission annuelle de suivi-évaluation est prévue à la fin de chaque année. L'évaluation finale se fera trois mois après la clôture du projet.

## 10. Budget du projet

Le budget du projet couvre l'assistance technique pour la revitalisation des organisations de bassins actuelles et la mise en place de 8 structures nouvelles à l'horizon 2005. Il est estimé à 1 650 000 dollars des Etats Unis.

Le détail du budget est donné ci-dessous :

Personnel	500 000 USD	
Missions	500 000 USD	
Formation	200 000 USD	
Réunions de groupe	100 000 USD	
Equipement	100 000 USD	
Divers	100 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>1 500 000 USD</i>
<i>Frais d'agence (10%)</i>		<i>150 000 USD</i>
<b>Total général</b>		<b>1 650 000 USD</b>

## 11. Facteurs de risque

Etant donné les difficultés financières des Etats de la région, il pourrait y avoir un faible engagement des Etats, surtout en ce qui concerne la création de nouvelles structures de bassins.

## 12. Préalables

Un engagement des organismes de bassins existants à coopérer.

## 13. Plan de réalisation prévisionnel


Activités	Trimestre	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Gestion du projet		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Suivi et Evaluation de la phase post-projet
Révision et mise en place de conventions régionales			■	■	■		■	■	■		■	■	■		■	■	■	
Revitalisation des organismes de bassins existants			■	■	■		■	■	■		■	■	■		■	■	■	
Appui à la mise en place de nouvelles structures							■	■	■		■	■	■					
Organisation des réunions ministérielles				■				■				■						
Elaboration des outils et formation							■	■	■		■	■	■					
Suivi-évaluation du projet					■				■				■				■	





**PLAN D'ACTION REGIONAL  
DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
(PAR-GIRE/AO)**

**Projet PG6-4.2.a**

<b>1. Description synoptique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intitulé du projet</b> Création d'un fonds régional de développement de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest</li> <li>• <b>Axe de concentration du PAR-GIRE/AO</b> Stratégies de mobilisation des ressources financières</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Les pays d'Afrique de l'Ouest concernés par le projet</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur &amp; sous-secteur</b> Financement du secteur de l'eau (environnement habitant)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de projet</b> Régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Localisation (pays où le projet est exécuté)</b> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal, Sierra Leone</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résumé du projet :</b> Le projet a pour objectif principal, l'élaboration de stratégie régionale pour la mobilisation et la gestion des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest, notamment, les composantes régionales du PAR/GIRE/A.O.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Budget</b> 1 430 000 dollars US (Fonds d'investissement : à déterminer)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée</b> 3 ans</li> </ul>	

<b>2. Tableau synoptique de planification (cadre logique simplifié)</b>				
	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Objectif global</b>	Financement des projets régionaux du secteur de l'eau, efficace et équilibré, sur le long terme et conforme aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau	Mise en place du fonds et financement d'activités en matière de GIRE	Rapport d'activités du fonds, rapport d'activités du CPCS	Engagement des Etats et engagement de bailleurs de fonds internationaux
<b>Objectif spécifique n°1</b>	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale pour la mobilisation et la gestion des ressources financières pour la gestion intégrée des ressources en eau partagées	Stratégie élaborée	Document de stratégie	Pleine participation des délégués des Etats et des délégués des bailleurs internationaux.

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses préalables</b>
<b>Résultats correspondant à l'objectif n°1</b> Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement de la gestion intégrée des ressources en eau				
<b>Résultat R1.1</b>	Cadrage économique et place du secteur de l'eau dans l'économie régionale évaluée	Cadrage	Rapport de cadrage	Disponibilité des données ad-hoc
<b>Résultat R1.2</b>	Fonds bilatéraux et multilatéraux existant dans le domaine de l'eau inventoriés	Inventaire	Rapport d'inventaire	Id
<b>Résultat R1.3</b>	Besoins de financement par rapport aux priorités de développement régional évalués	Estimation des besoins	Rapport	Coopération des organismes régionaux concernés par l'eau
<b>Résultat R1.4</b>	Stratégies de mobilisation de gestion des ressources financières au niveau régional définies et appliquées	Avis des autorités de tutelle	Rapport d'études	Engagement des Etats de la CEDEAO
<b>Résultat R1.5</b>	Fonds régional de développement du secteur de l'eau instauré	Nombre et budgets des fonds concernés	Rapport	Engagement des Etats et des bailleurs de fonds.

### 3. Contexte du projet

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest font face à plusieurs types de problèmes de gestion des ressources en eau qui se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement social : pénuries en eau, maladies hydriques, inondations, etc. Ces problèmes liés à l'eau ont des causes multiples, notamment, les contraintes physiques d'un environnement peu favorable à l'hydrosphère (facteurs liés au climat, à la végétation et aux conditions du sous-sol) et les facteurs humains (pauvreté, pesanteurs sociales et culturelles, démographie, faibles capacités techniques). L'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et au développement économique va engendrer une forte pression sur la ressource, en particulier dans les pays en développement où l'eau joue un rôle essentiel dans la production alimentaire, le développement de l'agriculture et de l'industrie. L'eau, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation permanente pour les gouvernements de ce vaste ensemble qui couvre plus de 6 millions de km<sup>2</sup> pour une population jeune, en forte croissance démographique, estimée à 200 millions d'habitants. Dans tous les pays de la région, la croissance de la demande en eau est supérieure à la croissance économique. Le secteur agricole dont dépend l'économie des Etats est le plus gros consommateur d'eau. A l'échelle de la région, la répartition se présente comme suit : 17 % pour l'eau potable domestique, 76 % pour l'agriculture irriguée et 7 % pour l'industrie. Mais l'eau n'a pas que des usages. Elle remplit également des fonctions, notamment dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie où elle concourt au maintien de la vie, à l'équilibre des écosystèmes et à l'aménité des paysages, qu'il s'agisse de sites sauvages ou aménagés par l'Homme.

La nécessité d'équilibrer besoins, ressources et fonctions environnementales de l'eau exige une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

Cette nouvelle approche, désormais reconnue comme étant la Gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau (qui justifie l'approche par bassin versant hydrographique) ;
- l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

La tenue à Ouagadougou de la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Ouagadougou (3 au 5 mars 1998) a marqué un tournant dans les approches de la gestion de l'eau au niveau régional. En effet, douze délégations de pays de l'Afrique de l'Ouest, dont six conduites par les ministres chargés des ressources en eau, se sont rencontrées et ont atteint un consensus sur le besoin d'une gestion intégrée de ressources en eau et d'une coopération plus étroite en matière de gestion de l'eau.

Ce consensus s'est matérialisé sous la forme de la « Déclaration de Ouagadougou » par laquelle les délégations présentes ont exhorté leurs gouvernements à :

1. mettre en œuvre dans leurs pays respectifs, un processus de gestion intégrée des ressources en eau, s'appuyant sur un Plan d'Action National de l'Eau ;
2. créer un cadre de coopération régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau, l'harmonisation des politiques et des législations en matière d'eau et les échanges d'expérience ;
3. créer ou redynamiser les cadres de concertation entre pays riverains pour la gestion concertée des eaux des bassins partagés ;
4. élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau.

Conformément au mandat qu'il a reçu des ministres et chefs de délégations chargés des ressources en eau participant à la Conférence, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau du Burkina Faso a proposé le cadre intérimaire devant servir de guide au processus de suivi jusqu'à la première réunion du Comité de Suivi Ministériel créé en application de la « Déclaration de Ouagadougou » pour la traduire en actions concrètes.

C'est dans le cadre de ce processus, et plus précisément dans le cadre de la mobilisation des fonds pour

les activités régionales en matière de GIRE (Axe n° 4), que s'inscrit le présent projet.

#### **4. Problème à résoudre / bénéficiaires cibles**

Dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, la croissance de la demande en eau est plus forte que la croissance économique. De plus, tous les pays subissent une pression démographique certaine qui se combine aux effets de la crise économique persistante. Les ressources financières mobilisables pour le développement du secteur de l'eau sont faibles eu égard aux besoins en eau potable pour les usages domestiques, industriels et agricoles. Les financements mobilisables au plan national ne sont pas suffisants pour faire face aux investissements nécessaires. On constate que la quasi-totalité des organismes régionaux intervenant dans le domaine de l'eau (organismes de bassins, centres de formation et / ou de recherche) souffrent d'une insuffisance de financement de la part de leurs Etats membres. En outre, tous les pays sont au début d'un processus de réforme du cadre institutionnel et de formulation des politiques et des législations, ce qui ne permet pas de compter sur les nouveaux instruments financiers décidés par les gouvernements. Devant ces difficultés, le processus de gestion intégrée des ressources en eau offre des perspectives pour créer une synergie en mettant certaines ressources en commun pour le financement et le développement du secteur de l'eau, sous la forme d'un fonds régional.

Le fonds régional est perçu comme une des conditions essentielles pour perpétuer l'engagement pris à Ouagadougou en faveur de la GIRE. Toutefois, le fonds régional devra respecter au moins deux caractéristiques :

- Le fonds régional doit bénéficier d'une autonomie réelle et garantir une gestion transparente de façon à obtenir la confiance des bailleurs de fonds pour les premières mises de fonds ;
- L'alimentation du fonds régional, à long terme, doit se baser sur des prélèvements garantis par des activités économiques locales consommatrices d'eau.

Les bénéficiaires de ce projet sont en premier lieu, les gouvernements des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Dans un second temps, on peut considérer que ce projet sera bénéfique pour tous les usagers du secteur de l'eau, notamment, aux populations les plus vulnérables dont les projets pourront bénéficier d'un financement plus sûr.

#### **5. Actions en cours ou en préparation liées au projet**

- Tous les projets du PAR-GIRE/AO
- Activités et programmes se rapportant au financement du développement au niveau régional
- Activités du GWP-WATAC

#### **6. Objectifs visés et résultats attendus**

Le projet a pour objectif principal, l'élaboration de stratégie régionale pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest. Trois objectifs spécifiques sont visés à travers la réalisation de ce projet :

- 1) L'analyse sommaire du cadre économique et financier du secteur de l'eau de chaque pays ;
- 2) L'évaluation des besoins en financement du secteur de l'eau à l'échelle régional ;
- 3) L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie adéquate en vue de proposer des solutions réalistes et adaptées aux besoins de financement du secteur au niveau régional.

#### **7. Description des activités**

Pour l'essentiel, les activités du projet se résument comme suit :

---

**Activités correspondant aux résultats R.1.1 : Cadrage économique et place du secteur de l'eau dans l'économie régionale évaluée**

Activité A.1.1.1 : Définition des instruments économiques et financiers adaptés au financement des projets GIRE à l'échelle régionale ;

Activité A.1.1.2 : Cadrage économique et place du secteur de l'eau dans l'économie régionale ;

Activité A.1.1.3 : Organisation d'un atelier de validation du cadrage économique régional proposé.

**Activités correspondant aux résultats R1.2 : Fonds régionaux existant dans le domaine de l'eau inventoriés**

Activité A.1.2.1 : Inventaire des mécanismes de financement bilatéraux/multilatéraux existant dans le secteur de l'eau ;

Activité A.1.2.2 : Analyse des résultats des inventaires et synthèse.

**Activités correspondant aux résultats R1.3 : Besoin de financement par rapport aux priorités de développement régional évalués**

Activité A.1.3.1 : Inventaire des projets régionaux en cours de réalisation ou de formulation par domaine d'activité (Domestique, Agriculture, Industrie) ;

Activité A.1.3.2 : Identification des besoins de financement régionaux ;

Activité A.1.3.2 : Analyse des résultats de l'étude et validation.

**Activités correspondant aux résultats R1.4 : Stratégies pour la mobilisation des ressources financières au niveau régional définies et appliquées**

Activité A. 1.4.1 : Définition des stratégies de mobilisation des ressources financières au niveau régional par domaine d'activité ;

Activité A. 1.4.2 : Analyse des stratégies et recommandations ;

Activité A.1.4.3 : Organisation d'un atelier régional de validation des stratégies.

**Activités correspondant aux résultats R.1.5 : Fonds régional du secteur de l'eau instauré**

Activité A.1.5.1 : Définition des modalités de fonctionnement du fonds régional d'appui au secteur de l'eau ;

Activité A.1.5.2 : Rédaction des textes organique ;

Activité A.1.5.3 : Lancement de la phase pilote du fonds régional et évaluation du fonctionnement.

**8. Modalités de mise en œuvre et d'exécution du projet.**

**Délai d'exécution :** La durée du projet est estimée à 3 ans.

**Agence d'exécution :**

Afin de s'assurer d'une conduite professionnelle du projet, il serait indiqué de choisir comme agence d'exécution du projet une institution financière régionale ( BAD, BOAD, etc.). Il reste que le choix de l'agence d'exécution sera fait d'un commun accord entre le CPCS et le bailleur de fonds.

**9. Suivi et évaluation**

Un plan de travail détaillé du projet sera élaboré par l'équipe de mise en œuvre et soumis pour validation au bailleur de fonds, au CPCS et à l'agence d'exécution. Le plan de travail sera actualisé tous les ans. L'équipe produira à échéance régulière, les documents faisant le point de l'avancement du projet et les diffusera les principaux résultats obtenus. Une mission annuelle de suivi-évaluation est prévue à la fin de chaque année. L'évaluation finale se fera trois mois après la clôture du projet.

**10. Budget du projet**

Le financement total du projet est à définir ultérieurement. Il couvre les charges liées à la mise en œuvre du projet ainsi que l’approvisionnement du fonds régional qui sera conçu comme un fonds rotatif. Le budget de fonctionnement proprement dit est estimé à 1 430 000 dollars des Etats Unis. Le détail est donné ci-après :

Personnel	400 000 USD	
Missions	400 000 USD	
Formation	100 000 USD	
Réunions de groupe	200 000 USD	
Equipement	100 000 USD	
Divers	100 000 USD	
<i>Sous-total</i>		<i>1 300 000 USD</i>
<i>Frais d’agence (10%)</i>		<i>130 000 USD</i>
<b>Total général :</b>		<b>1 430 000 USD</b>

### 11. Facteurs de risque

Une opposition, à priori, de certains organismes régionaux qui pourraient considérer le fonds régional comme un détournement d’une partie de l’aide qui leur était destinée.

### 12. Préalables

Des avis favorables à la création du fonds de la part tant des Etats membres ainsi que de certains bailleurs de fonds extérieurs.

### 13. Plan de réalisation prévisionnel

Activités	Trimestre	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Gestion du projet		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Etude de cadrage économique et financier			■	■	■									Suivi et évaluation de la phase post-projet
Evaluation des besoins régionaux en financement			■	■	■									
Elaboration des stratégies de mobilisation des fonds					■	■	■	■						
Suivi de la mise en œuvre des stratégies régionales									■	■	■			
Organisation des réunions officielles			■				■				■			
Formation de groupe					■	■	■	■	■	■	■			
Suivi-évaluation du projet				■				■				■		